COMMUNICATION FINANCIÈRE
DÉCEMBRE 2019

BANK OF AFRICA

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE BANK OF AFRICA EN NORMES IAS/IFRS ET NOTES ANNEXES

31 décembre 2019

BANK OF AFRICA
Adresse : 140 Avenue Hassan II, Casablanca
BP 20 039 Casa Principale
Tél : 05 22 20 04 92 / 96
Fax : 05 22 20 05 12
Capital : 1 998 204 600 dirhams
Swift : bmce ma mc
Télex : 21.931 - 24.004
Registre de Commerce : casa 27.129
CCP : Rabat 1030
CNSS : 10.2808.5
Numéro Identification Fiscale : 01085112
Patente : 35502790

GOUVERNANCE ET DÉVELOPPEMENT GROUPE - COMMUNICATION FINANCIÈRE
Tél : 05 22 49 80 03 / 05 22 49 80 04
Fax : 05 22 26 49 65
E-mail : relationsinvestisseurs@bmcebank.co.ma

PORTAIL BANK OF AFRICA : www.bmcebank.ma

SITE DU COMMERCE INTERNATIONAL : www.bmcetrade.com

PORTAIL BMCE CAPITAL : www.bmcecapital.com

Sommaire

I. BILAN CONSOLIDÉ, COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE, ETAT DU RESULTAT NET, VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ET TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE ET RESUME DES NORMES COMPTABLES 5

1.1. Bilan consolidé 5
1.2. Compte de résultat consolidé 6
1.3. État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 6
1.4. Variation des capitaux propres 7
1.5. Tableaux des flux de trésorerie au 31 décembre 2019 8
1.6. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe 9

II. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2019 19

2.1. Marge d'intérêts 19
2.2. Commissions nettes 19
2.3. Gains nets sur instruments financiers évalues en valeur de marché par résultat 20
2.4. Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables 20
2.5. Produits et charges des autres activités 20
2.6. Charges générales d'exploitation 20
2.7 Coût du risque 21
2.8. Gains et pertes nets sur les autres actifs 21
2.9. Impôts sur les bénéfices 22

III. INFORMATIONS SECTORIELLES 23

3.1. Résultat par secteur opérationnel 23
3.2. Actifs et passifs par secteur opérationnel 24

IV. NOTES RELATIVES AU BILAN AU AU 31 DÉCEMBRE 2019 25

4.1. Valeurs en caisse, banques centrales, trésor public, service des chèques postaux 25
4.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat 25
4.3. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres 26
4.4. Titres au coût amorti 26
4.5. Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit 26
4.6. Prêts, créances et dettes sur la clientèle 27
4.7. Dettes representées par un titre et dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie 29
4.8. Impots courants et différés 29
4.9. Comptes de régularisation, actifs et passifs divers 29
4.10. Participations dans les sociétés mises en équivalence 30
4.11. Immobilisations de placement et d'exploitation 30
4.12. Ecarts d'acquisition 31
4.13. Provision pour risques et charges 31
4.14. Juste valeur 32

V. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE 34

5.1. Engagements de financement 34
5.2. Engagements de garantie 34

VI. REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL 34

6.1. Descriptif de la méthode d'évaluation 34
6.2. Synthèse des provisions et description des regimes existants 34

VII. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 35

7.1. Evolution du capital et résultat par action 35
7.2. Périmètre de consolidation 35
7.3. Rémunération des principaux dirigeants 36
7.4. Parties liées 36

VIII. NOTE SUR LES RISQUES 40

8.1. Dispositif de gestion des risques 40
8.2. Risque de crédit 41
8.3. Dispositif de notation 42
8.4. Dispositif de contrôle et de surveillance des risques de crédit 43
8.5. Descriptif du dispositif de gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt 47
8.6. Risque de marché 48
8.7. Risque operationnel 50

Créée en 1959 et privatisée en 1995, BANK OF AFRICA est une banque universelle qui offre une palette de produits et services diversifiés à travers un réseau national de près de 732 agences. BANK OF AFRICA, troisième banque au Maroc en termes de parts de marché dépôts et crédits, est présente aujourd'hui dans une trentaine de pays en Afrique subsaharienne, en Europe et en Asie.

Les activités du Groupe s'articulent principalement autour des activités de banque commerciale, des services financiers spécialisés, des activités de gestion d'actifs et autres activités de banque d'affaires de même que sur les activités à l'international.

Le Groupe au Maroc

Les activités du BANK OF AFRICA au Maroc intègrent :

- La Banque des Particuliers & Professionnels qui reunit un pool de compétences Marketing, spécialisé par marché - particuliers, professionnels, clientèle privée, migrants.

- La Banque de l'Entreprise qui fédère les PME et les Grandes Entreprises

Il est à préciser que BANK OF AFRICA s'est engagée dans un programme de régionalisation visant le rapprochement du centre de décision du client et l'amélioration de l'efficacité commerciale de la Banque. Ainsi, le réseau de distribution de la Banque est désormais organisé par région, fédérant deux filières, à savoir les Particuliers/Professionnels et les Entreprises et disposant d'une large autonomie.

- La Banque d'Affaires, BMCE Capital, est organisée en plusieurs lignes métiers intégrées, à savoir la gestion d'actifs et de patrimoine, l'intermédiation boursière, les activités de marché ainsi que le conseil et l'ingénierie financière.

- Les Filiales Financières Spécialisées dans le but de promouvoir les synergies commerciales et fonctionnelles intra-groupe, les produits desdites filiales ayant vocation à être, pour l'essentiel, commercialisés à travers le Réseau : le crédit à la consommation, le leasing, la bancassurance, le factoring, la location longue durée. Une filiale en charge du recouvrement, RM Experts, a été instituée en 2010.

Le Groupe BANK OF AFRICA à l'international

La dimension internationale du Groupe trouve son origine dans la vocation historique tournée vers le commerce extérieur. La Banque s'est très tôt ouverte sur le marché international avec une présence renforcée en Europe. En effet, elle a été la première banque marocaine à ouvrir une Agence à Paris en 1972. Les activités européennes du Groupe sont dirigées par BMCE Bank International Holding (B.I.H) à Londres, Paris et Madrid, constituant la plate-forme du Groupe en Europe au service des investissements en Afrique.

En outre, la Banque dispose d'une vingtaine de bureaux de représentation dédiés notamment à l'activité des Marocains Résidant à l'Etranger. A cet effet, la Banque a créé BMCE Euroservices, une entité en charge de cette activité en synergie avec le Réseau Maroc et ce dans le cadre de la réorganisation de la plateforme Europe.

Le Groupe s'est également orienté vers le marché Africain dès la fin des années 80, suite à la contribution au redressement de la Banque de Développement du Mali, la première banque du pays, détenue à hauteur de 32,4%.

Pareillement, au Congo Brazzaville, le Groupe a pris, en 2003, une participation de 37% dans LCB Bank qu'elle a restructurée et positionnée en leader incontesté dans son secteur.

Le développement du Groupe s'est accéléré en 2008, suite à l'acquisition d'une participation de 35% dans le capital du Groupe BANK OF AFRICA présent dans une quinzaine de pays. Cette participation est ramenée aujourd'hui à près de 71.4% du Groupe bancaire panafricain.

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc

11, Avenue Bir Kacem
Souissi
10 000 Rabat - Maroc

GROUPE BANK OF AFRICA BMCE GROUP

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE CONSOLIDEE

PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de BANK OF AFRICA BMCE GROUP et ses filiales (Groupe BANK OF AFRICA BMCE GROUP) comprenant l'état de la situation financière consolidé, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidés, l'état de variation des capitaux propres consolidés et une sélection de notes explicatives relatifs à la période du 1er janvier au 31 décembre 2019. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 27.796.103, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 2.576.017.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

BANK OF AFRICA BMCE GROUP dispose d'un stock d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de dations, pour un montant total de 4,8 milliards de dirhams au 31 décembre 2019. Compte tenu des risques inhérents à ces actifs immobiliers, et notamment des incertitudes liées à leurs valeurs de réalisation et à leurs délais d'écoulement, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la valeur de ces actifs au 31 décembre 2019.

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve de l'incidence de la situation décrite ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe BANK OF AFRICA BMCE GROUP arrêtés au 31 décembre 2019, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 27 mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

ERNST & YOUNG
Abdellatif Ben Kaddour
CASABLANCA

Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

KPMG

K.P.M.G
11, Avenue Bir Kacem, Souissi - Rabat
Téléphone : 212 5 37 63 37 02 (à 06)

Fouad LAHGAZI
Associé

I. BILAN CONSOLIDE, COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE, ETAT DU RESULTAT NET, VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ET TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE ET RESUME DES NORMES COMPTABLES

1.1. BILAN CONSOLIDE

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 ont été approuvés par le conseil d'administration tenu en date du 27 Mars 2020.

ACTIF IFRS	Déc 19	Déc 18
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	**14 450 591**	**14 310 554**
Acitfs financiers à la juste valeur par résultat	**-**	**-**
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	29 913 430	25 104 686
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	794 295	1 011 536
Instruments dérivés de couverture	**-**	**-**
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**-**	**-**
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1 667 868	1 402 639
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 446 599	3 986 053
Titres au coût amorti	**30 042 750**	**25 315 848**
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	**22 403 739**	**21 250 394**
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	**186 645 591**	**179 302 874**
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	**-**	**-**
Placements des acitivités d'assurance	**-**	**-**
Actif d'impôt exigible	**920 499**	**783 556**
Actif d'impôt différé	**1 767 563**	**1 615 532**
Comptes de régularisation et autres actifs	**6 631 296**	**7 199 267**
Actifs non courants destinés à être cédés	**-**	**-**
Participations dans les entreprises mises en équivalence	**930 990**	**874 360**
Immeubles de placement	**3 800 224**	**3 730 378**
Immobilisations corporelles	**9 222 503**	**7 640 031**
Immobilisations incorporelles	**1 079 156**	**987 571**
Ecart d'acquisition	**1 032 114**	**1 032 114**
TOTAL ACTIF IFRS	**315 749 207**	**295 547 393**

(en milliers de DH)

PASSIF IFRS	Déc 19	Déc 18
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	**-**	**-**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	**-**	**-**
- Passifs financiers détenus à des fins de transactions	-	-
- Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Instruments dérivés de couverture	**-**	**-**
Titres de créance émis	**16 346 393**	**13 582 981**
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	**45 071 844**	**43 725 210**
Dettes envers la clientèle	**202 816 657**	**192 474 205**
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	**-**	**-**
Passif d'impôt courant	**1 396 103**	**769 014**
Passif d'impôt différé	**1 179 957**	**1 179 765**
Comptes de régularisation et autres passifs	**10 379 406**	**9 350 024**
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	**-**	**-**
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	**-**	**-**
Provisions pour risques et charges	**1 172 574**	**1 039 395**
Subventions - fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	**-**	
Dettes subordonnées	**9 590 170**	**9 585 289**
TOTAL DETTES	**287 953 104**	**271 705 883**
Capitaux propres		
Capital et réservers liées	**18 473 069**	**14 365 774**
Réserves consolidées	**-**	**-**
- Part du groupe	1 474 765	1 584 607
- Part des minoritaires	4 149 154	3 977 575
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**-**	**-**
- Part du groupe	618 563	593 531
- Part des minoritaires	504 535	511 300
Résultat de l'exercice	**-**	**-**
- Part du groupe	1 921 510	1 831 171
- Part des minoritaires	654 507	977 552
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	**27 796 103**	**23 841 510**
TOTAL PASSIF IFRS	**315 749 207**	**295 547 393**

1.2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Compte de Résultat IFRS	déc 19	déc 18
Intérêts et produits assimilés	15 350 928	14 934 916
Intérêts et charges assimilées	-5 436 906	-5 252 749
Marge d'intérêt	**9 914 022**	**9 682 167**
Commissions perçues	3 240 485	2 990 545
Commissions servies	-529 236	-477 341
MARGE SUR COMMISSIONS	**2 711 249**	**2 513 204**
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments à la juste valeurs par résultat	**353 259**	**136 275**
Gains ou pertes nettes sur actifs/passifs de transactions	343 728	138 632
Gains ou pertes nettes sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	9 531	-2 357
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la JV par capitaux propres	**231 334**	**226 865**
Gains ou pertes nettes sur instruments de dettes comptabilisés en CP recyclables	19 627	-
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables	211 707	226 865
Gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		-
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs fiancier à la juste valeur par résultat		-
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers par CP en actifs financier à la juste valeur par résultat		-
Produit net des activités d'assurance		-
Produit net des autres activités	1 235 176	1 137 982
Charges des autres activités	-584 437	-463 024
Produit net bancaire	**13 860 603**	**13 233 468**
Charges générales d'exploitation	-7 117 766	-7 194 827
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-947 015	-620 980
Résultat Brut d'exploitation	**5 795 821**	**5 417 661**
Coût du risque	-2 196 435	-1 833 379
Résultat d'exploitation	**3 599 386**	**3 584 281**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	69 866	61 804
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-13 106	6 210
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-
Résultat avant impôt	**3 656 146**	**3 652 295**
Impôt sur les résultats	-1 080 129	-843 574
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou encore en cession		-
Résultat net	**2 576 017**	**2 808 722**
Résultat Hors-groupe	654 507	977 552
Résultat net - Part du groupe	**1 921 510**	**1 831 170**

(en milliers de DH)

1.3. ÉTAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	déc 19	déc 18
Résultat net	**2 576 017**	**2 808 722**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	**27 964**	**28 168**
Écarts de conversion	27 964	28 168
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Ecarts de réévaluation		
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	**68 026**	**-63 583**
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définis		
Eléments évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	68 026	-63 583
Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**95 990**	**-35 415**
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**2 672 007**	**2 773 307**
Part du groupe	2 006 084	1 827 885
Part des intérêts minoritaires	665 923	945 422

(en milliers de DH)

1.4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DÉC 19							
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Total d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2017 corrigés	**1 794 634**	**11 953 769**	**0**	**5 409 550**	**-449 872**	**18 708 081**	**5 976 343**	**24 684 424**
Changement de méthodes comptables				-1 574 096		-1 574 096	-1 012 491	-2 586 587
Capitaux propres d'ouverture 01.01.2018	**1 794 634**	**11 953 769**	**0**	**3 835 454**	**-449 872**	**17 133 985**	**4 963 852**	**22 097 837**
Opérations sur capital		617 371		-617 371		0		0
Paiements fondés sur des actions						0		0
Opérations sur actions propres						0		0
Dividendes				-897 317		-897 317	-563 957	-1 461 274
Résultat de l'exercice				**1 831 171**		**1 831 171**	**977 552**	**2 808 723**
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					-409	-409	-371	-780
Ecarts de conversion					-40 068	-40 068	-42 226	-82 295
Gains ou pertes latents ou différés	**0**	**0**	**0**	**0**	**-40 478**	**-40 478**	**-42 597**	**-83 075**
Variation de périmètre				**194 375**		**194 375**	**257 949**	**452 325**
Autres variations				**153 346**		**153 346**	**-126 372**	**26 974**
Capitaux propres clôture 31.12.2018	**1 794 634**	**12 571 140**	**0**	**4 499 659**	**-490 350**	**18 375 083**	**5 466 427**	**23 841 511**
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur instruments financiers)								
Capitaux propres d'ouverture 01.01.2019	**1 794 634**	**12 571 140**	**0**	**4 499 659**	**-490 350**	**18 375 083**	**5 466 427**	**23 841 511**
Opérations sur capital	203 571	3 903 724		-445 698		3 661 597		597 661 3
Paiements fondés sur des actions						0		0
Opérations sur actions propres						0		0
Dividendes				-897 317		-897 317	-600 722	-1 498 039
Résultat de l'exercice				**1 921 510**		**1 921 510**	**654 507**	**2 576 017**
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					67 246	67 246		67 246
Ecarts de conversion					-23 149	-23 149	-31 181	-54 330
Gains ou pertes latents ou différés	**0**	**0**	**0**	**0**	**44 096**	**44 096**	**-31 181**	**12 915**
Variation de périmètre				**-170 937**		**-170 937**	**33 527**	**-137 410**
Autres variations				**-446 127**		**-446 127**	**-214 362**	**-660 489**
Capitaux propres clôture 31.12.2019	**1 998 205**	**16 474 864**	**0**	**4 461 090**	**-446 253**	**22 487 906**	**5 308 196**	**27 796 102**

1.5. TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2019

	NOTE	Déc 19	Déc 18
Résultat avant impôts		**3 656 146**	**3 652 296**
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2,6	956 552	630 876
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers		118 603	-15 026
+/- Dotations nettes aux provisions		693 860	1 523 643
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	4.10	-55 210	-61 366
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement		-507 520	-465 450
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		-	-
+/- Autres mouvements		34 548	470 864
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements		**1 240 832**	**2 083 541**
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés		2 949 832	217 244
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle		1 762 667	-7 885 804
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		-9 109 225	10 541 583
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		600 504	-4 878 370
- Impôts versés		-1 131 214	-641 628
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles		**-4 927 436**	**-2 646 975**
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle		**-30 458**	**3 088 862**
+/- Flux liés aux Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		22 037	-418 474
+/- Flux liés aux immeubles de placement		-98 686	95 806
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		-865 878	-477 724
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		**-942 527**	**-800 392**
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires		2 158 929	-949 034
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		2 731 844	-5 109 235
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		**4 890 773**	**-6 058 269**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie		-33 948	-248 827
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		**3 883 840**	**-4 018 626**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		**16 989 829**	**21 008 455**
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	4.1	14 310 554	14 490 894
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		2 679 275	6 517 561
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		**20 873 669**	**16 989 829**
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	4.1	14 450 591	14 310 554
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		6 423 079	2 679 275
Variation de la trésorerie nette		**3 883 840**	**-4 018 626**

1.6. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1.6.1. Normes comptables applicables :

Le Groupe a adopté les normes internationales d'information financière IFRS depuis l'arrêté des comptes consolidés au 30 juin 2008, avec un bilan d'ouverture au 1er janvier 2007.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été approuvées au sein de l'IASB.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'IASB lorsque l'application rétrospective est autorisée.

Les comptes consolidés au 31 Décembre 2019 ont été préparés en tenant compte de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2019 de deux nouvelles normes IFRS :

- L'interprétation IFRIC 23 qui précise la manière dont les incertitudes liées aux impôts sur le résultat doivent être présentés dans les comptes annuels du Groupe.

- La norme IFRS 16 qui modifie la comptabilisation des contrats de location.

L'interprétation IFRIC 23 :

Cette interprétation vient compléter la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » qui contient des dispositions relatives à la reconnaissance et à l'évaluation des passifs ou actifs d'impôts, courants ou différés.

Cette interprétation traite des risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat. L'interprétation s'applique à la détermination des éléments liés à l'impôt sur le résultat, lorsqu'il y a une incertitude sur les traitements retenus par une entité en la matière, au regard des dispositions fiscales applicables. Le risque fiscal provient, par nature, de l'incertitude liée à une position fiscale retenue par l'entité et qui pourrait être remise en cause par l'administration fiscale.

Deux options de transition sont possibles pour appliquer l'interprétation, de manière :

- Totalement rétrospective sous réserve que la société dispose de l'information nécessaire sans tenir compte des circonstances survenues au fil du temps ; ou

- Partiellement rétrospective, en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres d'ouverture de l'exercice au cours duquel l'interprétation est appliquée pour la première fois. Dans ce cas, l'information comparative du premier exercice d'application n'est pas retraitée.

Le Groupe a choisi la méthode de transition partiellement rétrospective pour cette interprétation en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2019.

La norme IFRS 16 :

La norme IFRS 16 « Contrat de Location » remplace la norme IAS 17 à compter du 1er janvier 2019. Elle modifie la comptabilisation des contrats de location.

Pour tout contrat de location, le preneur devra reconnaître à son bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers. Dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif sera présentée ainsi que la charge d'intérêt sur la dette. Ce traitement, actuellement appliqué aux contrats de location-financement, sera ainsi étendu aux contrats de location simple.

Options retenues :

Le Groupe a choisi comme méthode de transition l'approche rétrospective modifiée pour laquelle la dette locative correspond au montant actualisé des loyers restant à la date de première application (01/01/2019) avec un droit d'utilisation reconnu à l'actif d'un montant équivalent à cette même date. En conséquence, le Groupe n'enregistre pas d'impacts capitaux propres au titre de la première application d'IFRS 16.

Pour identifier les contrats de location qui entrent dans le périmètre de la norme, voici les critères retenus :

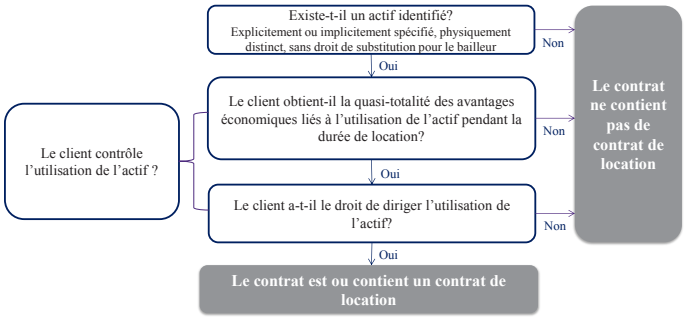

Le Groupe a utilisé les deux mesures de simplification proposées par la norme IFRS 16 portant sur les contrats à court terme (durée de 12 mois ou moins) et sur les contrats à actifs sous-jacents de faible valeur, dont la valeur est inférieure ou égale au seuil proposé par l'IASB, à savoir 5000 USD.

La durée retenue :

La durée pendant laquelle le Groupe a généralement utilisé des types particuliers de biens (loués ou détenus en propre) auparavant et les raisons économiques sous-jacentes ont été utilisées pour déterminer si le groupe a la certitude raisonnable d'exercer une option ou de ne pas l'exercer.
Ainsi, les durées appliquées dépendent des types de biens :
- Pour les baux commerciaux, une durée de 9 ans en moyenne a été retenue ;
- Pour les baux à usage d'habitation, une durée de 3 ans ;
- Pour les véhicules en LLD, la durée retenue est celle du contrat.

Le passif lié au contrat de location est égal à la valeur actualisée des paiements de loyers et des paiements estimés à la fin du contrat (pénalités de résiliation le cas échéant et la garantie de la valeur résiduelle si applicable).

Le taux utilisé pour l'actualisation de ces paiements est le taux d'endettement marginal qui correspond au taux de refinancement sur le marché financier sur des durées équivalentes à celles des dettes locatives.

1.6.2. 1. Principes de consolidation

a. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation intègre toutes les entités étrangères et nationales, dont le groupe détient des participations directes ou indirectes.

Le Groupe intègre dans son périmètre de consolidation les entités, quelles que soient leurs activités, dont il détient au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels.

Par ailleurs, il intègre les entités dont les montants consolidés remplissent une des conditions suivantes :

• Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0.5% du total du bilan de l'entité mère ;

• La situation nette de la filiale est supérieure à 0.5% de la situation nette de l'entité mère ;

• Les produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0.5% des produits bancaires de l'entité mère.

• Seuils « cumulatifs » qui permettent de s'assurer que le total combiné des entités exclues de la consolidation ne dépasse pas 5% de l'agrégat en consolidé.

b. Les méthodes de consolidation

Le niveau d'intégration (intégration globale ou mise en équivalence) varie respectivement selon que le groupe exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable.

Au 31 Décembre 2019, aucune filiale du Groupe n'est contrôlée de manière conjointe.

c. Les règles de consolidation

Les États financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en dirham. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente du dirham est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

d. Regroupement d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

Coût d'un regroupement d'entreprise

Le coût d'un regroupement d'entreprises est évalué comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

Affectation du coût de regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés

Le Groupe affecte, à la date d'acquisition, le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence positive entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau de l'écart d'acquisition.

Ecart d'acquisition

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est comptabilisé à l'actif. Il est initialement évalué à son coût, c'est-à-dire l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Le Groupe pratique, à partir de 2012, la méthode du « Goodwill complet » pour les nouvelles acquisitions. Cette méthode consiste à déterminer l'écart d'acquisition sur la base de l'excédent du prix du regroupement d'entreprises et du montant des intérêts minoritaires sur la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels indentifiables.

Il est à noter que le Groupe n'a pas retraité les regroupements d'entreprises intervenus antérieurement au 01/01/2008, date de la première transition, selon la norme IFRS 3 et ce en application de l'exemption offerte par l'IFRS 1.

Evaluation de l'écart d'acquisition

Après Après sa comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, des tests de dépréciation doivent être réalisés lorsqu'apparait un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an, pour vérifier que les écarts d'acquisition constatés pour chaque UGT n'ont pas lieu d'être dépréciés.

Au 31 décembre 2019, le groupe a effectué des tests de dépréciation pour s'assurer que la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie est toujours inférieure à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des coûts de vente et sa valeur d'utilité, la juste valeur étant le prix de vente d'une UGT à des conditions normales de marché.

La valeur d'utilité est basée sur une estimation des cash flows actualisés générés par l'activité dans le cadre de son exploitation par la banque :

- Si la valeur recouvrable de la filiale est supérieure à celle comptable, alors il n'y a pas lieu de constater d'impairment ;
- Dans le cas contraire, la différence est constatée en charge d'impairment. Elle sera en priorité allouée à l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs sur la base d'un prorata.

La banque a utilisé différentes méthodes pour la valorisation de la valeur d'utilité des UGT, selon les critères de chaque filiale. Ces méthodes se sont basées sur des hypothèses et estimations :

- L'approche par les revenus, communément appelée « Discounted Dividend Model », qui est une méthode classique dans le secteur bancaire. La mise en œuvre de cette méthode repose sur le business plan de la filiale et valorise ainsi cette dernière par le biais de la valeur actuelle des flux de dividendes futurs. Ces flux seront actualisés au coût des fonds propres.

- La méthode des « Discounted Cash flows » est une méthode traditionnelle pour l'évaluation des firmes dans le secteur des services. Elle se base sur l'actualisation des flux de trésorerie disponibles au coût moyen pondéré du capital.

Acquisitions successives

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 Révisée, le Groupe ne calcule pas un écart d'acquisition complémentaire sur les acquisitions successives après la prise de contrôle initiale.

En particulier, en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt dans une entité déjà consolidée par intégration globale, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêts et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les réserves consolidées part du groupe.

1.6.3. 2. Actifs et passifs financiers

a. Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur , qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origine directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

b. Titres

Catégories de titres

La norme IFRS 9 remplace les modèles de classification et d'évaluation des actifs financiers prévus par la norme IAS 39 par un modèle comprenant uniquement 3 catégories comptables :

• Coût amorti ;

• Juste valeur par capitaux propres : les variations de juste valeur de l'instrument financier sont impactées dans les « autres éléments du résultat global » (« juste valeur par OCI »);

• Juste valeur par résultat : les variations de juste valeur de l'instrument financier sont impactées dans le résultat net.

La classification d'un actif financier dans chaque catégorie est fonction :

• des modalités de gestion (« business model ») définies par l'entreprise

• et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels (critère du « solely payments of principal and interest », ou « SPPI »).

Les modalités de gestion sont relatives à la manière dont la société gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie et de créer de la valeur. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

• La collecte des flux de trésorerie contractuels, soit le modèle de gestion « Collecte » ;

• La collecte des flux contractuels et la vente des actifs, soit le modèle de gestion « Collecte et Vente » ;

• Les autres intentions de gestion, soit le modèle de gestion « Autre / Vente ».

Le second critère (critère « SPPI ») s'analyse au niveau du contrat. Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié:

• d'instruments de dette (i.e. prêts et titres à revenu fixes ou déterminables) ; ou

• d'instruments de capitaux propres (i.e. actions).

Le classement d'un instrument de dette dans l'une des catégories d'actifs financiers est fonction du modèle de gestion qui lui est appliqué par l'entreprise et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument (critère SPPI). Les instruments de dette qui répondent au critère SPPI et au modèle de gestion « Collecte » sont classés au coût amorti. Si le critère SPPI est vérifié mais le modèle de gestion est la collecte et la vente, l'instrument de dette est classé en juste valeur par capitaux propres (avec recyclage). Si le critère SPPI n'est pas vérifié et si le modèle de gestion est autre, l'instrument de dette est classé en juste valeur par résultat.

Selon la norme IFRS 9, les instruments de capitaux propres détenus (actions) sont :

• toujours évalués à la juste valeur par résultat,

• sauf ceux qui ne sont pas détenus à des fins de transaction pour lesquels la norme permet de faire le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale de chaque actif financier, de le comptabiliser en juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (juste valeur par OCI), sans possibilité de recyclage par résultat. Les actifs classés dans cette catégorie ne feront pas l'objet de dépréciation. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres. Seuls les dividendes sont reconnus en résultat.

La norme IFRS 9 prévoit des modèles de classification et d'évaluation des passifs financiers selon 3 catégories comptables :

• passif financier au coût amorti ;

• passif financier à la juste valeur par résultat ;

• passif financier à la juste valeur par résultat sur option.

A la date de comptabilisation initiale, un passif financier peut être désigné, sur option irrévocable, à la juste valeur par résultat:

• dans certaines conditions lorsque le passif contient des dérivés incorporés ; ou

• si cela conduit à une information plus pertinente du fait de l'élimination ou la réduction significative d'une distorsion de traitement comptable (« mismatch ») ; ou

• si le passif est géré avec d'autres instruments financiers qui sont évalués et gérés à la juste valeur conformément à une politique d'investissement ou de gestion des risques et que l'information est communiquée sur cette base aux principaux dirigeants au sens d'IAS 24.

Par ailleurs, pour ces passifs, la norme permet la comptabilisation de la variation de juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit propre en autres éléments du résultat global. Toutefois, ce traitement comptable n'est possible que dans la mesure où il ne contribue pas à créer ou aggraver un « mismatch » comptable.

Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat «Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables» lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

Acquisitions et cessions temporaires

Opérations de pension

Les titres faisant l'objet d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur poste d'origine.

L'obligation de restituer les sommes encaissées est inscrite en Dettes au passif du Bilan.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. Le droit à restitution des sommes délivrées par le Groupe est inscrit à l'actif du bilan en « prêts et créances ».

Opérations de prêts et emprunts de titres

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres donnent lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés en contrepartie d'une dette au passif.

Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

c. Opérations en devises

Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

d. Dépréciation et restructuration des actifs financiers

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de reconnaissance de dépréciation des actifs financiers basé sur les pertes de crédit attendues.

Le portefeuille est segmenté en trois Buckets en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'origine :

• « Bucket 1 » est constitué de l'ensemble des actifs financiers sains qui ne sont pas dégradés significativement depuis l'origine et pour lesquels il sera calculé une perte de crédit attendue à horizon 1 an.

• « Bucket 2 » regroupe les actifs pour lesquels le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis l'origine. Une perte de crédit attendue doit alors être calculée sur la durée de vie restante à courir ou maturité résiduelle.

• « Bucket 3 » correspond à l'ensemble des actifs en défaut ou ceux dont la qualité du crédit sera détériorée au point que la recouvrabilité du principal est menacée. Le bucket 3 correspond au périmètre de la provision individuelle sous IAS 39. L'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en bucket 3 ne sont plus respectées, ces instruments sont reclassés en bucket 2 puis en bucket 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

La définition du défaut est alignée avec celle du défaut tel que défini dans la circulaire 19G, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés.

La définition du défaut est utilisée de manière homogène pour l'évaluation de l'augmentation du risque de crédit et la mesure des pertes de crédit attendues.

Le suivi de la dégradation du risque s'appuie sur les dispositifs de suivi des risques internes qui inclue notamment les dispositifs de suivi des créances sensibles et les impayés.

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite au niveau de chaque instrument en s'appuyant sur des indicateurs et des seuils qui varient selon la nature de l'exposition et le type de contrepartie.

Un actif financier est également considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit lorsque l'un ou plusieurs des critères ci-après sont remplis :

• Actif financier sous surveillance (« Watchlist »)

• Restructuration pour difficultés de paiement sans pour autant être en défaut

• Existence d'impayés,

• Changements significatifs défavorables des conditions

économiques, commerciales ou financières dans lesquelles opère l'emprunteur,

• Risques identifiés de difficultés financières, etc.

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

• le type d'instrument ;

• la note de risque de crédit ;

• le type de garantie ;

• la date de comptabilisation initiale ;

• la durée à courir jusqu'à l'échéance ;

• le secteur d'activité ;

• l'emplacement géographique de l'emprunteur ;

• la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;

• le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Les pertes attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition

Le calcul des dépréciations s'appuie sur trois paramètres principaux :

• Probabilités de défaut (PD) :

La probabilité de Défaut (PD) représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers pendant les 12 prochains mois ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité). La PD est la probabilité que les emprunteurs fassent défaut à un horizon donné t. La PD utilisée pour l'estimation des pertes attendues en vertu des principes de la norme IFRS9 est calculée pour chaque classe homogène de risque.

Pour les actifs financiers qui sont dans le « Bucket 1 » (i.e. sains non sensibles), une PD à 12 mois est calculée soit la probabilité de défaut pouvant survenir dans les 12 mois suivant la date d'arrêté.

Pour les actifs financiers du « Bucket 2 » (i.e. sains sensibles), une PD à maturité est calculée et, par définition, les actifs financiers du « Bucket 3 » (i.e. défauts) ont une PD de 1.

Afin de calculer la PD à un an pour un dossier donné, Bank Of Africa a réparti les dossiers des portefeuilles en classes homogènes de risque qui sont segmentés sur la base de notes externes ou sur la base de classes d'impayés.

La PD à maturité est calculé en appliquant des matrices de transition à la PD à un an, telle que cette PD résulte des systèmes de notation externes ou des classes d'impayés. Les matrices de transition sont déterminées en modélisant comment le défaut se développe entre la date de comptabilisation initiale et la maturité des contrats, et ce pour chaque portefeuille. Les matrices de transition sont élaborées sur la base des observations statistiques.

• Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La perte en cas de défaut s'exprime en pourcentage de l'EAD et se calcule à partir des taux de récupérations globales (TRG). L'évaluation des TRG se fait par classe homogène de risque et par garantie, en se basant sur l'historique de récupération.

Pour les gros dossiers en difficultés, lorsque la modélisation sur base statistique n'est pas possible (nombre d'observations réduits, caractéristiques particulières etc..), les flux de trésorerie futurs de récupération sont estimés par la filiale de recouvrement du Groupe et la LGD correspond à la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts) estimés.

• Exposition en cas de défaut (EAD : Exposure at default)

Elle est basée sur le montant auquel le Groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. Elle est basée sur le montant auquel le Groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle.

Pour définir ces paramètres, le groupe s'appuie sur les concepts et les dispositifs existants. Les pertes de crédit attendues des instruments financiers sont évaluées comme le produit de ces trois paramètres.

Les paramètres IFRS 9 doivent tenir compte de la conjoncture économique anticipée sur l'horizon de projection (forward-looking).

L'ajustement des paramètres à la conjoncture économique a été effectué sur la base des études macro-économiques fournies par les experts sectoriels internes. Ces études ont permis d'impacter à dires d'experts les PD (à la hausse ou à la baisse en fonction des perspectives) sur un horizon de trois ans. La prise en compte d'autres indicateurs macro-économiques est en cours de mise en œuvre.

La définition de ces scénarios suit la même organisation et gouvernance que celle définie pour le processus budgétaire, avec une revue annuelle sur la base de propositions de la recherche économique et une validation par le Comité de Direction Générale.

Pour les titres (qui sont en grande majorité des titres souverains), le calcul de la dépréciation est déterminé selon les principes suivants :

• Lors de l'acquisition des titres : l'ensemble des titres sont considérés comme faisant partie du Bucket 1 quel que soit le rating de l'émetteur,

• Lors des évaluations ultérieures :

- En cas de dégradation de la note de l'émetteur, le titre passe au bucket 2

- Sur la base des pertes de crédit avérées à maturité si la contrepartie est en défaut – Bucket 3.

Renégociations de prêts dans les comptes des prêteurs (« forbearance »)

La Banque respecte les exigences des normes IFRS en matière de traitement des « forbearance » et notamment pour les crédits restructurés. Les flux futurs sont actualisés au Taux d'Intérêt Effectif d'origine et la différence entre ce montant et la valeur comptable est enregistrée immédiatement en coût du risque. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt.

Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie « Prêts et créances » se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation du client, mesurée en valeur actuelle, à l'égard du Groupe par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, l'actif restructuré fait l'objet d'une décote pour amener sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus.

La modification à la baisse de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Pour chaque dossier, la décote à la date de renégociation a été recalculée sur la base des échéanciers d'origine et des conditions de renégociation.

La décote est calculée comme la différence entre :

• La somme, à la date, de renégociation des flux contractuels initiaux actualisés au taux d'intérêt effectif.

• La somme, à la date, de renégociation des flux contractuels renégociés actualisés au taux d'intérêt effectif La décote nette d'amortissement est comptabilisée en diminution de l'encours du crédit en contrepartie du résultat, les amortissements seront ensuite comptabilisés en produits en PNB.

e. Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Il s'agit pour le Groupe des certificats de dépôts émis par les banques du Groupe notamment Bank of Africa SA, BOA Group ainsi que les bons de sociétés de financement émis par MAGHREBAIL et SALAFIN.

f. Actions propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société mère BANK OF AFRICA SA et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Au 31 Décembre 2019, le Groupe ne détient pas d'actions propres.

g. Instruments dérivés

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Ces dérivés sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat».

h. Evaluation de la « juste valeur » Risque de crédit propre « DVA » / Risque de contrepartie « CVA ».

La valeur des produits dérivés n'étant pas significative à ce jour, la banque continuerait à surveiller le seuil de signification de cette rubrique pour prendre en compte les ajustements de la juste valeur liés au calcul du Risque de crédit propre « DVA » / Risque de contrepartie « CVA ».

i. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Sont évalués à la juste valeur les actifs financiers des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres »

La juste valeur retenue dans un premier temps correspond au prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif.

En l'absence d'un marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide des techniques d'évaluation (modèles internes d'évaluation présentés dans la note 4.15 sur la juste valeur).

Celles-ci, intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normale, de juste valeur d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valeur comptables réévaluées.

Le caractère actif d'un marché s'apprécie par la disponibilité régulière des cours des instruments financiers et l'existence de transactions réelles intervenant dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, de la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

j. Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

La méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour la comptabilisation des revenus et charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

k. Coût du risque

La rubrique Coût du risque comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que des dotations et reprises de provisions pour autres risques notamment les risques opérationnels.

l. Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

1.6.4. 1. Immobilisations

a. Immobilisations Corporelles

Le Groupe a opté pour la méthode du coût pour l'évaluation des immobilisations.

Il est à signaler, qu'en application de l'option accordée par IFRS 1, le Groupe a choisi d'évaluer certaines immobilisations corporelles à la date de transition à leur juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date.

Le coût d'entrée des immobilisations intègre les frais d'emprunt supportés à l'occasion en respect de la norme IAS 23.

Dès qu'elles sont aptes à être utilisées, les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité.

Compte tenu de la nature des immobilisations du Groupe, le Groupe n'a retenu aucune valeur résiduelle sauf pour le matériel de transport détenu par la filiale LOCASOM.

En effet, les autres actifs du Groupe ne font pas l'objet d'un marché suffisamment actif ou d'une politique de renouvellement sur une durée pratique nettement inférieure à la durée d'utilisation possible pour qu'une valeur résiduelle puisse être retenue.

Cette valeur résiduelle vient en déduction de la base amortissable.

Compte tenu de l'activité du Groupe, l'approche par composants a été appliquée essentiellement pour les immeubles. L'option retenue par le Groupe est la reconstitution du coût historique amorti par composants en appliquant une matrice de décomposition en fonction des caractéristiques propres aux constructions du Groupe.

Matrice de décomposition retenue par BANK OF AFRICA

	Immeubles : Sièges		Immeubles autres que sièges	
	Durée	QP	Durée	QP
Structure, gros œuvres	80	55%	80	65%
Façade	30	15%		
Installations générales techniques	20	20%	20	15%
Agencements	10	10%	10	20%

Pertes de valeur

Le Groupe a jugé que la notion de perte de valeur ne sera applicable qu'aux constructions et qu'en conséquence le prix de marché (valeur d'expertise) comme indicateur de dépréciation.

b. Immeubles de placement

La norme IAS 40 définit un immeuble de placement comme étant un bien immobilier détenu pour retirer des loyers et/ou valoriser le capital. Un immeuble de placement génère donc des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs de l'entreprise contrairement aux biens immobiliers dont l'objet principal est la production ou la fourniture de biens ou de services.

Le Groupe qualifie en immeuble de placement, toute immobilisation classée socialement en hors exploitation.

Le Groupe a opté pour la méthode du coût pour la valorisation de ses immeubles de placement. Le traitement en matière de valorisation est identique à celui retenu pour la valorisation des immeubles d'exploitation.

Conformément aux exigences du paragraphe 79.e) de la norme IAS40, le Groupe procède à la valorisation de ses immeubles de placement dont le coût d'acquisition est jugé substantiellement significatif à l'occasion de chaque arrêté par le biais de cabinets externes (4.15 sur la juste valeur).

c. Immobilisations incorporelles

L'évaluation initiale d'une immobilisation incorporelle se fait au coût qui est égal au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie payé ou à la juste valeur de toute autre contrepartie donnée pour acquérir un actif au moment de son acquisition ou de sa construction.

L'évaluation postérieure se fait au coût amorti, l'immobilisation est alors comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le mode d'amortissement retenu traduit le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

Les pertes de valeurs sont constatées dès lors que des indices de perte de valeur (internes ou externes) sont présents. Les indices de perte de valeur sont appréciés à chaque clôture.

Compte tenu de la nature des immobilisations incorporelles détenues, le groupe considère que la notion de valeur résiduelle n'est pas pertinente pour les immobilisations incorporelles. En conséquence aucune valeur résiduelle n'est retenue.

1.6.5. 2. Contrats de location

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

a. La société du Groupe est le bailleur du contrat de location

Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou de dépréciations de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et« Charges des autres activités ».

b. La société du Groupe est le preneur du contrat de location

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat.

En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

Contrats de location simple

Les contrats de location simple sont desormais régis par la norme IFRS 16 (cf. paragraphe 1.1.1).

1.6.6. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente que par l'utilisation continue.

Le Groupe ne dispose pas au 31 Décembre 2019 d'actifs détenus en vue de la vente ou des activités abandonnées.

1.6.7. Avantages au personnel

Classification des avantages au personnel

a. Avantages à court terme

Avantages dus les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont à comptabiliser en charges de l'année.

b. Postérieurs à l'emploi à cotisations définies

L'employeur paye un montant fixe de cotisations à un fonds externe et n'a aucune autre obligation. Les prestations reçues sont déterminées par le cumul des cotisations versées augmentées des éventuels intérêts, ils sont comptabilisés en charges de l'année.

c. Postérieurs à l'emploi à prestations définies

Avantages désignant les avantages postérieurs à l'emploi autres que ceux des régimes à cotisations définies. L'employeur s'engage à verser après le départ des salariés un certain montant d'avantages, quelle que soit la couverture de l'engagement. On comptabilise les provisions constituées.

Pour le groupe, l'indemnité de fin de carrière rentre dans la catégorie des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies : il s'agit d'une prime octroyée lors du départ en retraite et qui dépend de l'ancienneté.

d. Avantages à long terme

Avantages qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les provisions sont comptabilisées si l'avantage dépend de l'ancienneté.

Pour le Groupe, la médaille du travail rentre dans la catégorie des avantages à long terme : il s'agit d'indemnités versées aux salariés lorsqu'ils atteignent 6 niveaux d'anciennetés compris entre 15 et 40 ans.

e. Indemnités de fin de contrat de travail

Indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire. L'entreprise peut constituer des provisions si elle est manifestement engagée à mettre fin au contrat de travail des salariés.

Principes d'évaluation et de comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et des autres avantages à long terme

a. Méthode d'évaluation

L'évaluation de l'engagement est réalisée en suivant la méthode des unités de crédit projetées « projected unit credit » préconisée par la norme IAS 19. Le calcul se fait individu par individu. L'engagement de la société est constitué de la somme des engagements individuels.

Selon cette méthode, la valeur actuarielle des prestations futures est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date, en prenant en compte les facteurs d'actualisation et de la probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite.

L'engagement représente la valeur actuarielle des prestations futures qui est considérée comme relative aux services passés dans l'entreprise avant la date d'évaluation. Cet engagement est déterminé en appliquant à la valeur actuarielle des prestations futures le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date du départ à la retraite.

Le coût annuel du régime attribuable au coût d'une année de service additionnelle pour chacun des participants est déterminé par le rapport de la valeur actuarielle des prestations futures sur l'ancienneté projetée au moment du départ à la retraite.

b. Principes de comptabilisation

Une provision est comptabilisée au passif du bilan en provision pour couvrir l'intégralité des engagements.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation…) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture…) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes).

En application de l'amendement de la norme IAS 19R, ces écarts actuariels ne sont plus amortis et sont comptabilisés directement dans les gains et pertes latents.

Le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en Frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

• les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;

• le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;

• le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;

• l'effet des réductions et liquidations de régimes

1.6.8. Paiement à base d'actions

Le Groupe offre à ses salariés la possibilité de participer à des augmentations de capital dans le cadre de plans d'attribution d'actions.

Des actions nouvelles sont alors proposées avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BANK OF AFRICA sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

es droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

1.6.9. Provisions de passif

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains.

3 critères sont prévus par la norme pour la constitution de la provision pour risques et charges :

• obligation actuelle envers un tiers.

• Probabilité de sortie de ressources pour éteindre l'obligation.

• fiabilité de l'évaluation de cette sortie de ressource.

1.6.10. Impôt exigible et différé

L'impôt exigible est calculé sur la base des règles et taux appliqués dans les pays d'implantation du Groupe.

L'impôt différé est comptabilisé lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Un impôt différé passif correspond à un impôt différé à payer. Il est reconnu pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ou la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable.

Un impôt différé actif correspond à un impôt à récupérer dans le futur. Il est constaté pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Le Groupe a opté pour l'appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé.

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement est appréhendée par les business plan des sociétés concernées.

1.6.11. Tableau des flux de trésorerie

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement,

aux actifs financiers évalués au coût amorti et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.6.12. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des États financiers du Groupe exige des responsables des métiers la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des États financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les États financiers.

Les estimations ayant un effet significatif sur les comptes concernent principalement :

• Les dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire;

Par ailleurs, d'autres estimations sont effectuées par le management et concernent essentiellement :

• Les tests de dépréciation effectués sur les écarts d'acquisition ;

• Les provisions pour les avantages au personnel ;

• La détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

II. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2019

2.1. MARGE D'INTERETS

Le poste « Marge d'intérêts » comprend les produits (charges) d'intérêts nets liés aux opérations avec la clientèle, aux opérations interbancaires, aux titres de créance émis par le Groupe, au portefeuille de négoce (titres à revenu fixe, opérations de pension, opérations de prêts/emprunts et dettes représentées par un titre), aux instruments de dettes.

	déc 19			déc 18		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	**10 682 959**	**2 842 525**	**7 840 434**	**10 818 793**	**2 830 855**	**7 987 938**
Comptes et prêts/emprunts	9 881 189	2 814 604	7 066 585	10 199 494	2 799 843	7 399 651
Opérations de pensions	0	27 921	-27 921	0	31 012	-31 012
Opérations de location-financement	801 770	0	801 770	619 299	0	619 299
Opérations interbancaires	**1 302 310**	**1 752 496**	**-450 186**	**1 289 625**	**1 464 925**	**-175 300**
Comptes et prêts/emprunts	1 050 914	1 376 191	-325 277	1 084 082	1 194 800	-110 718
Opérations de pensions	251 396	376 304	-124 909	205 543	270 125	-64 582
Emprunts émis par le Groupe		**841 885**	**-841 885**	**0**	**956 969**	**-956 969**
Instruments à la juste valeur sur capitaux propres			**0**			**0**
Instruments de dette	**3 365 659**		**3 365 659**	**2 826 498**		**2 826 498**
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	**15 350 928**	**5 436 906**	**9 914 022**	**14 934 916**	**5 252 749**	**9 682 167**

(En milliers de DH)

2.2. COMMISSIONS NETTES

	déc 19			déc 18		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	**2 432 925**	**215 140**	**2 217 785**	**2 243 610**	**248 194**	**1 995 416**
avec les établissements de crédit			-			-
avec la clientèle	1 680 163		1 680 163	1 537 760	-	1 537 760
sur titres	216 541	63 970	152 571	216 942	73 617	143 325
de change	536 221	151 170	385 051	488 908	174 577	314 331
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan			-			-
Prestation de services bancaires et financiers	**807 560**	**314 096**	**493 464**	**746 935**	**229 147**	**517 788**
Produits nets de gestion d'OPCVM			-			-
Produits nets sur moyen de paiement	418 497	95 724	322 773	388 448	88 300	300 148
Assurance			-	-	-	-
Autres	389 063	218 372	170 691	358 487	140 847	217 640
Produits nets de commissions	**3 240 485**	**529 236**	**2 711 249**	**2 990 545**	**477 341**	**2 513 204**

(En milliers de DH)

La marge sur commissions recouvre les commissions sur les opérations sur le marché interbancaire et le marché monétaire, les opérations avec la clientèle, les opérations sur titres, les opérations de change, les engagements sur titres, les instruments financiers à terme et les services financiers.

2.3. GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Ce poste regroupe tous les éléments de résultat (à l'exception des produits et charges d'intérêts, qui apparaissent dans la rubrique « Marge d'intérêts », ainsi qu'il est décrit ci-dessus) afférents aux instruments financiers gérés au sein du portefeuille de négoce.

Ceci recouvre les plus-values et moins-values de cessions, les plus-values et moins-values liées à l'évaluation à la valeur de marché.

	déc 19			déc 18		
	Sur actifs de transactions	Sur autres actifs à la juste valeur par résultat	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe et variable	474 042	9 531	483 573	199 404	-2 357	197 047
Instruments financiers dérivés	-130 314	0	-130 314	-60 772	0	-60 772
Opérations de pension						
Prêts						
Emprunts						
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Réévaluation des positions de change						
TOTAL	**343 728**	**9 531**	**353 259**	**138 632**	**-2 357**	**136 275**

(En milliers de DH)

2.4. RÉMUNÉRATIONS DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS EN CP NON RECYCLABLES

	déc 19	déc 18
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables (Dividendes	211 707	226 865
TOTAL	**211 707**	**226 865**

2.5. PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

	déc 19			déc 18		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance			0			0
Produits nets des immeubles de placement	0	0	0	0	0	0
Produits nets des immobilisations en location simple	254 340	122 711	131 629	277 075	121 348	155 727
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	0	0	0	0	0	0
Divers autres produits et charges bancaires	694 425	378 380	316 046	486 955	325 604	161 351
Autres produits d'exploitation non bancaires	286 411	83 347	203 064	373 952	16 072	357 880
TOTAL NET DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES	**1 235 176**	**584 437**	**650 739**	**1 137 982**	**463 024**	**674 958**

(En milliers de DH)

2.6. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	déc 19	déc 18
Charges de personnel	3 896 797	3 779 625
Impôts et taxes	302 176	304 419
Charges externes	2 671 462	2 970 647
Autres charges générales d'exploitation	247 332	140 136
Dotation aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	947 015	620 980
Charges générales d'exploitation	**8 064 782**	**7 815 807**

(en milliers de DH)

2.7. COÛT DU RISQUE

	déc 19	déc 18
Dotations nettes aux dépréciations	**-694 114**	**-1 571 517**
Bucket 1	**-116 931**	**130 261**
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	-5 853	2 950
Dont Prêts et créances à la clientèle	37 726	48 024
Dont Engagements hors bilan	-52 650	85 051
Dont Instruments de dettes	-96 154	-7 326
Dont Instruments de dettes comptabilés à la JV par CP Recyclable	-	1 562
Bucket 2	**-71 331**	**121 767**
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	-1 167	-1 303
Dont Prêts et créances à la clientèle	-68 815	82 405
Dont Engagements hors bilan	-1 366	2 691
Dont Instruments de dettes	17	37 974
Dont Instruments de dettes comptabilés à la JV par CP Recyclable	-	-
Bucket 3	**-505 852**	**-1 823 545**
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	-40 169	360
Dont Prêts et créances à la clientèle	-454 464	-1 767 952
Dont Engagements hors bilan	-17 783	-78 329
Dont Instruments de dettes	6 564	22 377
Dont Instruments de dettes comptabilés à la JV par CP Recyclable		-
Récupérations sur créances amorties	94 599	52 617
Pertes sur créances irrécouvrables	-1 548 430	-365 896
Autres	-48 490	51 417
Coût du risque	**-2 196 435**	**-1 833 379**

2.8. GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

	déc 19	déc 18
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	8 878	-17 398
Plus-values de cession	15 796	
Moins-value de cession	6 918	17 398
Autres	-21 984	23 608
Gains ou pertes sur autres actifs	**-13 106**	**6 210**

2.9. IMPOTS SUR LES BENEFICES

2.9.1. Impots courants et impots differes

	déc 19	déc 18
Impôts courants	920 499	783 556
Impôts différés	1 767 563	1 615 532
Actifs d'impôts courants et différés	**2 688 062**	**2 399 088**
Impôts courants	1 396 103	769 014
Impôts différés	1 179 957	1 179 765
Passifs d'impôts courants et différés	**2 576 060**	**1 948 779**

(en milliers de DH)

2.9.2. Charge nette de l'impots sur les benefices

	déc 19	déc 18
Charge d'impôts courants	-1 238 767	-1 003 034
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	158 638	159 460
Charges nette de l'impôt sur les bénéfices	**-1 080 129**	**-843 574**

(en milliers de DH)

2.9.3. Le taux effectif d'impot

	déc 19	déc 18
Résultat avant impôt	2 576 017	2 808 722
Charges d'impôt sur les bénéfices	-1 080 129	-843 574
Taux d'impôt effectif moyen	**41,9%**	**30,0%**

(en milliers de DH)

Analyse du taux effectif d'impôt

	déc 19	déc 18
Taux d'impôt en vigueur	37,0%	37,0%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères		
Imposition forfaitaire		
Différences permanentes		
Changement de taux		
Déficit reportable		
Autres éléments	4,9%	-7,0%
Taux d'impôt effectif moyen	**41,9%**	**30,0%**

III. INFORMATION SECTORIELLE

L'information comptable et financière est déclinée en quatre pôle d'activité :

- Banque au Maroc : BANK OF AFRICA Activité Maroc

- Gestion d'actif : BMCE Capital, BMCE Capital Bourse, BMCE Capital Gestion,

- Services Financiers Spécialisés : Salafin, Maghrébail, Maroc Factoring, Acmar

- Activités à l'International : BMCE International Holding, Banque de développement du Mali, LCB Bank, BOA Group.

3.1. Résultat par secteur opérationnel

	déc 19					
	BANQUE AU MAROC	GESTION D'ACTIFS ET BANQUE D'AFFAIRES	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Marge d'Intérêt	4 417 685	64 541	681 730	-5 929	4 755 996	9 914 022
Marge sur commissions	1 200 251	159 570	21 665	-	1 329 763	2 711 249
Produits nets bancaires	**5 951 214**	**362 732**	**722 703**	**115 983**	**6 707 972**	**13 860 603**
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-3 367 955	-306 697	-239 943	-98 892	-4 051 295	(8 064 782)
Résultat Brut d'exploitation	**2 583 259**	**56 035**	**482 759**	**17 091**	**2 656 677**	**5 795 821**
Charge ou Produit d'impôt sur le résultat	-544 388	-52 301	-153 086	-9 954	-320 399	(1 080 129)
Résultat Part du groupe	**899 925**	**113 233**	**139 594**	**-6 450**	**775 208**	**1 921 510**

(en milliers de DH)

	déc 18					
	BANQUE AU MAROC	GESTION D'ACTIFS ET BANQUE D'AFFAIRES	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Marge d'Intérêt	4 208 303	30 416	693 085	-14 454	4 764 817	9 682 167
Marge sur commissions	1 153 827	160 521	23 045	-	1 175 811	2 513 204
Produits nets bancaires	**5 593 863**	**343 167**	**729 591**	**143 272**	**6 423 575**	**13 233 468**
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-3 244 194	-295 744	-269 192	-100 197	-3 906 480	(7 815 807)
Résultat Brut d'exploitation	**2 349 669**	**47 423**	**460 399**	**43 075**	**2 517 095**	**5 417 661**
Charge ou Produit d'impôt sur le résultat	-380 412	-41 378	-113 199	-9 364	-299 221	(843 574)
Résultat Part du groupe	**665 151**	**98 154**	**112 808**	**6 159**	**948 898**	**1 831 170**

(en milliers de DH)

3.2. Actifs et passifs par secteur opérationnel

	déc 19					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Total bilan	**192 052 523**	**1 242 527**	**18 163 535**	**216 902**	**104 073 720**	**315 749 206**
Elements d'actif						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 763 938	10 470	20 768	20 621	3 298 671	**6 114 467**
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	118 488 373	0	16 783 701	1	51 373 516	**186 645 591**
Acitfs financiers à la juste valeur par résultat	29 913 430	110 161	861	0	683 273	**30 707 725**
Titres au coût amorti	4 410 000	0	0	0	25 632 750	**30 042 750**
Elements du passif						
Dettes envers la clientele	134 325 817	0	949 775	0	67 541 065	**202 816 657**
Fonds propres	18 597 007	399 863	1 669 895	(168 950)	7 298 292	**27 796 107**

(en milliers de DH)

	déc 18					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Total bilan	**178 593 133**	**863 975**	**17 876 020**	**200 249**	**98 014 015**	**295 547 392**
Elements d'actif						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 325 525	6 823	19 618	22 550	3 014 176	5 388 692
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	112 536 900	70	16 132 363	0	50 633 541	179 302 874
Acitfs financiers à la juste valeur par résultat	25 104 686	97 566	861	0	913 109	26 116 222
Titres au coût amorti	3 832 558	0	0	0	21 483 289	25 315 847
Elements du passif	0	0	0	0	0	
Dettes envers la clientele	128 441 420	0	895 925	0	63 136 860	192 474 205
Fonds propres	14 761 599	363 228	1 730 403	(132 498)	7 118 779	23 841 511

(en milliers de DH)

IV. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DEC 2019

4.1. Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux

	déc 19	déc 18
Valeurs en caisse	**4 281 536**	**4 283 818**
Banques centrales	10 097 007	9 703 011
Trésor public	67 333	318 964
Service des chèques postaux	4 715	4 761
Banques centrales, trésor public, service des chèques postaux	10 169 055	10 026 736
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	**14 450 591**	**14 310 554**

(en milliers de DH)

4.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	déc 19			déc 18		
	Actifs/Passifs financiers détenus à des fins de transactions	Autres actifs/ Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Total	Actifs/Passifs financiers détenus à des fins de transactions	Autres actifs/ Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat						
Titres de créance négociables	**17 130 180**	**0**	**17 130 180**	**7 850 145**	**0**	**7 850 145**
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	16 673 191		16 673 191	7 577 675		7 577 675
Autres titres de créances négociables	456 989		456 989	272 470		272 470
Obligations	**2 425 052**	**0**	**2 425 052**	**1 432 273**	**0**	**1 432 273**
Obligations d'Etat	1 285 666		1 285 666	999 176		999 176
Autres obligations	1 139 386		1 139 386	433 096		433 096
Actions et autres titres à revenu variable	**10 392 716**	**794 295**	**11 187 011**	**15 832 484**	**1 011 536**	**16 844 020**
Opérations de pension	**-**		**-**	**-**		**-**
Prêts	**-**		**-**	**-**		**-**
aux établissements de crédit			0			0
à la clientèle entreprises			0			0
à la clientèle particuliers			0			0
Instruments financiers dérivés de transaction	**-34 518**	**0**	**-34 518**	**-10 215**	**0**	**-10 215**
Instruments dérivés de cours de change	-34 518		-10 215	-10 215		-10 215
Instruments dérivés de taux d'intérêt			0			0
Instruments dérivés sur actions			0			0
Instruments dérivés de crédit			0			0
Autres instruments dérivés			0			0
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	**29 913 430**	**794 295**	**30 707 725**	**25 104 686**	**1 011 536**	**26 116 222**
dont titres prêtés						
hors actions et autres titres à revenu variable						
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT						
Emprunts de titres et ventes à découvert						
Opérations de pension						
Emprunts						
Etablissements de crédit						
Clientèle Entreprises						
Dettes représentées par un titre						
Instruments financiers dérivés de transactions						
Instruments dérivés de cours de change						
Instruments dérivés de taux d'intérêt						
Instruments dérivés sur actions						
Instruments dérivés de crédit						
Autres instruments dérivés						
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT						

4.3. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	déc 19			déc 18		
	Valeur Au Bilan	Gains Latents	Pertes Latentes	Valeur Au Bilan	Gains Latents	Pertes Latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1 667 868	5 756	-986	1 402 639	901	-17 345
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 446 599	1 624 365	-528 048	3 986 053	1 582 357	-545 052

(en milliers de DH)

4.4. Titres au coût amorti

	déc 19	déc 18
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	**6 666 681**	**5 066 899**
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	5 798 982	5 023 497
Autres Titres de Créances Négociables	867 699	43 402
Obligations	**23 625 022**	**20 397 838**
Obligations d'Etat	21 537 841	16 420 029
Autres Obligations	2 087 182	3 977 809
Dépréciations	**-248 954**	**-148 889**
TOTAL DES INSTRUMENTS DE DETTES EVALUES AU COUT AMORTI	**30 042 750**	**25 315 848**

(en milliers de DH)

4.5. OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AU COUT AMORTI

	déc 19	déc 18
Comptes à vue	8 927 092	7 339 328
Prêts	12 522 277	13 968 918
Dont prêts de tresorerie JJ	*1 162 815*	*304 165*
Opérations de pension	1 058 308	37 630
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION	**22 507 677**	**21 345 876**
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-103 938	-95 482
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION	**22 403 739**	**21 250 394**

(en milliers de DH)

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	déc 19	déc 18
Comptes à vue	3 722 868	2 905 998
Emprunts	28 000 311	28 317 243
Dont emprunt de tresorerie JJ	*982 242*	*1 047 509*
opérations de pension	13 348 666	12 501 969
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	**45 071 844**	**43 725 210**

(en milliers de DH)

4.6. PRÊTS,CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU COUT AMORTI

	déc 19	déc 18
Comptes ordinaires débiteurs	22 366 723	22 879 106
Prêts consentis à la clientèle	149 857 647	145 939 070
Opérations de pension	13 272 162	9 815 519
Opérations de location-financement	15 393 383	14 594 299
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATION	**200 889 916**	**193 227 994**
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-14 244 325	-13 925 121
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATION	**186 645 590**	**179 302 874**

(en milliers de DH)

VENTILATION DES CRÉANCES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	déc 19	déc 18
Banque au Maroc	118 488 373	112 536 900
Services Financiers Spécialisés	16 783 701	16 132 363
Activités à l'international	51 373 516	50 633 541
Gestion d'actifs	0	70
Autres Activités	1,00	-
Total en principal	**186 645 590**	**179 302 874**
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	**186 645 590**	**179 302 874**

(en milliers de DH)

VENTILATION DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	déc 19	déc 18
Maroc	135 272 075	128 669 333
Afrique	47 463 182	46 281 694
Europe	3 910 334	4 351 847
Total en principal	**186 645 591**	**179 302 874**
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	**186 645 591**	**179 302 874**

(en milliers de DH)

VENTILATION DES PRÊTS & CRÉANCES ET DES DÉPRECIATIONS PAR BUCKET

	déc 19							
	Créances et Engagements				Dépréciation			
	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**1 670 649**	**-**	**-**	**1 670 649**	**2 781**	**-**	**-**	**2 781**
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP recyclables	1 670 649			1 670 649	2 781			2 781
Actifs Financiers au coût amorti	**221 226 961**	**15 371 015**	**17 091 320**	**253 689 296**	**1 516 007**	**2 301 870**	**10 779 341**	**14 597 218**
Prêts et créances sur les établissments de crédit	22 452 542	0	55 134	22 507 676	42 491	0	61 447	103 938
Prêts et créances sur la clientèle	168 550 807	15 302 923	17 036 186	200 889 916	1 225 658	2 300 774	10 717 894	14 244 326
Titres de dettes	30 223 612	68 092		30 291 704	247 858	1 096		248 954
Total Actif	**222 897 610**	**15 371 015**	**17 091 320**	**255 359 945**	**1 518 788**	**2 301 870**	**10 779 341**	**14 599 999**
Total Hors Bilan	**42 625 611**	**299 696**	**304 150**	**43 229 457**	**218 489**	**2 934**	**74 153**	**295 576**

	déc 18							
	Créances et Engagements				Dépréciation			
	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**1 403 746**	**-**	**-**	**1 403 746**	**1 107**	**-**	**-**	**1 107**
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP recyclables	1 403 746			1 403 746	1 107			1 107
Actifs Financiers au coût amorti	**206 823 803**	**17 375 491**	**15 839 314**	**240 038 608**	**1 441 164**	**2 235 683**	**10 492 645**	**14 169 492**
Prêts et créances sur les établissments de crédit	21 282 989		62 887	21 345 876	32 606		62 876	95 482
Prêts et créances sur la clientèle	160 551 174	16 900 393	15 776 427	193 227 995	1 263 393	2 231 959	10 429 769	13 925 121
Titres de dettes	24 989 640	475 097		25 464 737	145 165	3 724		148 889
Total Actif	**208 227 549**	**17 375 491**	**15 839 314**	**241 442 354**	**1 442 271**	**2 235 683**	**10 492 645**	**14 170 599**
Total Hors Bilan	**41 302 875**	**167 523**	**143 605**	**41 614 003**	**165 838**	**1 568**	**122 802**	**290 209**

Dettes envers la clientèle

	déc 19	déc 18
Comptes ordinaires créditeurs	110 457 223	104 025 228
Comptes à terme	37 779 950	35 272 676
Comptes d'épargne	38 630 433	36 360 381
Bons de caisse	5 160 093	6 216 003
Opérations de pension	841 915	914 037
Autres comptes crediteurs	9 947 043	9 685 880
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE	**202 816 657**	**192 474 205**

(en milliers de DH)

VENTILATION DES CRÉANCES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	déc 19	déc 18
Banque au Maroc	134 325 817	128 441 420
Services Financiers Spécialisés	949 775	895 925
Activités à l'international	67 541 065	63 136 860
Gsetion d'actifs	0	0
Autres Activités	0	0
Total en principal	**202 816 657**	**192 474 205**
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	**202 816 657**	**192 474 205**

(en milliers de DH)

VENTILATION DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	déc 19	déc 18
Maroc	135 275 592	129 337 345
Afrique	65 790 252	61 510 364
Europe	1 750 813	1 626 496
Total en principal	**202 816 657**	**192 474 205**
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	**202 816 657**	**192 474 205**

(en milliers de DH)

4.7. DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNEES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE

	déc 19	déc 18
Autres dettes représentées par un titre	**16 346 393**	**13 582 981**
titres de créances négociables	15 846 393	13 082 981
emprunts obligataires	500 000	500 000
Dettes subordonnées	**9 590 170**	**9 585 289**
Emprunt subordonnés	9 590 170	9 585 289
à durée déterminée	6 590 170	6 585 289
à durée indéterminée	3 000 000	3 000 000
Titres subordonnés	**0**	**0**
à durée déterminée		
à durée indéterminée	**0**	**0**
Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Total	**25 936 563**	**23 168 270**

(en milliers de DH)

4.8. IMPÔTS COURANTS ET DIFFERES

	déc 19	déc 18
Impôts courants	920 499	783 556
impôts différés	1 767 563	1 615 532
Actifs d'impôts courants et différés	**2 688 062**	**2 399 088**
Impôts courants	1 396 103	769 014
impôts différés	1 179 957	1 179 765
Passifs d'impôts courants et différés	**2 576 060**	**1 948 779**

(en milliers de DH)

4.9. COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

	déc 19	déc 18
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	144 667	144 340
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	38 429	86 594
Comptes d'encaissement	429 990	405 489
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	817 509	811 606
Debiteurs Divers	4 887 004	5 301 929
Comptes de liaision	313 697	449 310
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	**6 631 296**	**7 199 268**
Dépôts de garantie reçus	9 252	20 444
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	749 006	1 009 167
Comptes d'encaissement	1 332 305	1 410 897
charges à payer et produits constatés d'avance	1 106 873	1 088 065
Autres créditeurs et passifs divers	7 181 970	5 821 451
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	**10 379 405**	**9 350 024**

(en milliers de DH)

4.10. PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

	déc 19	déc 18
Acmar	26 029	21 586
Banque de Développement du Mali	570 719	537 969
Eurafric	-20 954	-20 949
Africa Morocco Links	-12 829	-9 600
Société Conseil Ingénierie et Développement	148 073	153 270
Bank Al Tamwil Wal Inmaa	128 106	107 288
Participations dans Sociétés mises en équivalences chez BOA	91 845	84 796
Participations dans les sociétés mises en equivalence	**930 990**	**874 360**

Données financières publiées en normes comptables locales par les principales sociétés mises en équivalence

	Total du bilan DECEMBRE 2019	Produit net bancaire-chiffre d'affaires déc 2019	Résultat de la filiale	Contribution dans le Résultat net part du groupe déc 2019
Acmar	600 180	194 580	22 216	4 443
Banque de Développement Du Mali	14 552 231	649 346	230 856	74 842
Africa Morocco Links	287 056	267 839	2 170	1 107
Eurafric	226 451	249 718	5 021	-49
Société Conseil Ingénierie et Développement	652 705	233 585	1 681	654
Bank Al Tamwil Wal Inmaa	516 994	8 043	-59 180	-30 182

(en milliers de DH)

4.11. IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

	déc 19			déc 18		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Immobilisations corporelles	**16 399 314**	**7 176 811**	**9 222 503**	**13 776 687**	**6 136 656**	**7 640 031**
Terrains et constructions	5 206 424	749 254	4 457 170	3 844 214	261 415	3 582 799
Equipement, Mobilier, Installations	4 738 934	3 036 637	1 702 297	4 349 154	2 731 219	1 617 935
Biens mobiliers donnés en location	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations	6 453 955	3 390 920	3 063 036	5 583 319	3 144 022	2 439 297
Immobilisations Incorporelles	**2 510 479**	**1 431 323**	**1 079 156**	**2 083 805**	**1 096 234**	**987 571**
Logiciels informatiques acquis	1 635 013	1 126 441	508 571	1 346 753	872 690	474 063
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	875 466	304 881	570 585	737 052	223 544	513 508
Immeubles de placements	**3 926 892**	**126 668**	**3 800 224**	**3 822 825**	**92 447**	**3 730 378**

(en milliers de DH)

Tableau de variation des immobilisations corporelles

	déc 19	déc 18
VALEUR NETTE AU 1er janvier	7 640 031	7 302 800
Acquisition de l'exercice	2 932 893	423 480
Entrées de périmètre	-	-
Dotations aux amortissements	(981 318)	(513 740)
Cession de l'exercice	(85 907)	(41 272)
Autres Variations	(283 195)	468 763
VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE	**9 222 503**	**7 640 031**

Tableau de variation des immobilisations incorporelles

	déc 19	déc 18
VALEUR NETTE AU 1er janvier	987 571	937 808
Acquisition de l'exercice	395 318	221 397
Entrées de périmètre	-	-
Dotations aux amortissements	(100 490)	(86 885)
Cession de l'exercice	(31 675)	(77 046)
Autres Variations	(171 568)	(7 703)
VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE	**1 079 157**	**987 571**

Tableau de variation des immeubles de placement

	déc 19	déc 18
VALEUR NETTE AU 1er janvier	3 730 378	3 824 439
Acquisition de l'exercice	157 190	70 141
Entrées de périmètre		
Dotations aux amortissements	(29 264)	(20 462)
Cession de l'exercice	(41 610)	(143 740)
Autres Variations	(16 469)	-
VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE	**3 800 225**	**3 730 378**

CHARGES DES CONTRATS DE LOCATION

Détail des charges des contrats de location	déc 19
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	-54 400
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-221 276

ACTIF AU TITRE DES DROITS D'UTILISATION

Actifs au titre de droits d'utilisation (preneur)	déc 19	déc 18
Immobilisations corporelles	9 222 503	7 640 031
Dont droits d'utilisation	1 190 571	

PASSIF AU TITRE DE LA DETTE LOCATIVE

Passifs au titre de la dette locative	déc 19	déc 18
Compte de régularisation et autres passifs	10 379 406	9 350 024
Dont dette locative	1 199 456	

4.12. ECARTS D'ACQUISITION

	déc 19	déc 18
Valeur brute comptable en début de période	**1 032 114**	**852 310**
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période		
Valeur nette comptable en début de période	**1 032 114**	**852 310**
Acquisitions		
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Écarts de conversion		
Filiales précédemment mises en équivalence		
Autres mouvements		179 804
Valeur brute comptable en fin de période	**1 032 114**	**1 032 114**
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période		
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	**1 032 114**	**1 032 114**

(en milliers de DH)

Les écarts d'acquisition se répartissent de la manière suivante :

	Valeur nette comptable déc 19	Valeur nette comptable déc 18
Maghrébail	10 617	10 617
Banque de développement du Mali	3 588	3 588
SALAFIN	184 978	184 978
Maroc Factoring	1 703	1 703
Bmce Capital Bourse	2 618	2 618
Bmce International (Madrid)	3 354	3 354
Bank Of Africa	711 976	711 976
LOCASOM	98 725	98 725
CID	14 555	14 555
TOTAL GROUPE	**1 032 114**	**1 032 114**

4.13. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

	déc 19	déc 18
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	**1 039 395**	**1 087 637**
Dotations aux provisions	293 296	109 315
Reprises de provisions	-165 979	-152 609
Autres mouvements	5 862	-4 947
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	**1 172 573**	**1 039 395**

(en milliers de DH)	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties (Les EPS)	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
Solde d'ouverture	**23 484**	**441 583**	**295 711**	**0**	**278 617**	**1 039 395**
Dotations	22 054	23 879	71 814	0	175 549	293 296
Montants utilisés	-5 751	0	-86 892	0	-73 336	-165 979
Autres mouvements	-170	0	20 446	0	-14 414	5 862
Solde de clôture	**39 617**	**465 462**	**301 079**	**0**	**366 416**	**1 172 574**

4.14. JUSTE VALEUR

4.14.1. Valeur de marché des actifs et passifs comptabilisés au coût amorti

	déc 19		déc 18	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	22 403 739	22 412 197	21 250 394	21 264 422
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	186 645 591	187 710 345	179 302 874	179 601 283
Titres au coût amorti	30 042 750	30 279 750	25 315 848	25 366 370
Immeubles de placement	3 800 224	3 869 864	3 730 378	3 800 018
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	45 071 844	45 071 844	43 725 210	43 725 210
Dettes envers la clientèle	202 816 657	202 816 657	192 474 205	192 474 205
Titres de créance émis	16 346 393	16 346 393	13 582 981	13 582 981
Dettes subordonnées	9 590 170	9 590 170	9 585 289	9 585 289

4.14.2. Répartition par méthode de valorisation des instruments financiers comptabilisés en valeur de marché présentée conformément aux prescriptions de la norme IFRS 7

	déc 19			
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	30 707 725	-	-	30 707 725
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	29 913 430			29 913 430
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	794 295			794 295
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 987 249	-	4 127 218	6 114 467
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1 667 868			1 667 868
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	319 381		4 127 218	4 446 599
PASSIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option				
Instruments financiers dérivés de couverture				

	déc 18			
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	26 116 222	-	-	26 116 222
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	25 104 686			25 104 686
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 011 536			1 011 536
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 555 495	-	3 833 196	5 388 692
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1 402 638			1 402 638
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	152 857		3 833 196	3 986 054
PASSIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction			-	-
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option			-	-
Instruments financiers dérivés de couverture				

4.14.3. Hiérarchie de la Juste des actifs et des passifs comptabilisés au cout amorti

	déc 19			
(en milliers de DH)	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti			22 412 197	22 412 197
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti			187 710 345	187 710 345
Titres au coût amorti			30 279 750	30 279 750
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés			45 071 844	45 071 844
Dettes envers la clientèle			202 816 657	202 816 657
Titres de créance émis			16 346 393	16 346 393
Dettes subordonnées			9 590 170	9 590 170

	déc 18			
(en milliers de DH)	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti			21 264 422	21 264 422
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti			179 601 283	179 601 283
Titres au coût amorti			25 366 370	25 366 370
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés			43 725 210	43 725 210
Dettes envers la clientèle			192 474 205	192 474 205
Titres de créance émis			13 582 981	13 582 981
Dettes subordonnées			9 585 289	9 585 289

	déc 19							déc 18						
	A Vue	de J/J à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance non déterminée	Total	A Vue	de J/J à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance non déterminée	Total
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	14 451						14 451	14 311						14 311
Acitfs financiers à la juste valeur par résultat							0							0
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions						29 913	29 913						25 104	25 104
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat						794	794						1 011	1 011
Instruments dérivés de couverture							0							0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres							0							0
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	0	283	57	780	548	0	1 668			533	870			1 403
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables						4 447	4 447						3 986	3 986
Titres au coût amorti		2 767	4 943	16 393	5 939		30 043		1 965	3 775	14 350	5 226		25 316
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	12 057	1 897	1 517	3 518	0	3 415	22 404	8 900	1 812	1 861	4 783	718	3 177	21 250
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	22 955	32 724	24 429	47 295	43 871	15 372	186 646	22 437	27 351	24 619	46 866	42 960	15 070	179 303
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux							0							0
Placements des acitivités d'assurance							0							0
Actif d'impôt exigible						920	920						784	784
Actif d'impôt différé						1 768	1 768						1 616	1 616
Comptes de régularisation et autres actifs						6 631	6 631						7 199	7 199
Participations dans les entreprises mises en équivalence						931	931						874	874
Immeubles de placement						3 800	3 800						3 730	3 730
Immobilisations corporelles						9 223	9 223						7 640	7 640
Immobilisations incorporelles						1 079	1 079						988	988
Ecart d'acquisition						1 032	1 032						1 032	1 032
TOTAL ACTIFS	**49 463**	**37 671**	**30 946**	**67 987**	**50 358**	**79 325**	**315 750**	**45 647**	**31 127**	**30 788**	**66 869**	**48 905**	**72 211**	**295 547**
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux							0							0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat							0							0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5 615	28 759	4 641	5 228	516	312	45 072	5 038	25 900	4 667	7 297	823	0	43 725
Dettes envers la clientèle	159 766	17 163	24 139	1 441	0	308	202 817	151 145	14 923	24 784	1 622	0	0	192 474
Titres de créance émis		2 321	4 739	9 286	0	0	16 346		1 485	6 633	5 466	0	0	13 583
Passif d'impôt exigible						1 396	1 396						769	769
Passif d'impôt différé						1 180	1 180						1 180	1 180
Comptes de régularisation et autres passifs						10 379	10 379						9 350	9 350
Provisions						1 173	1 173						1 039	1 039
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		0	0	2 200	7 390	0	9 590		0	0	1 199	8 386	0	9 585
Capitaux Propres						27 797	27 797						23 842	23 842
TOTAL PASSIFS	**165 381**	**48 244**	**33 519**	**18 155**	**7 906**	**42 544**	**315 749**	**156 183**	**42 308**	**36 084**	**15 583**	**9 209**	**36 180**	**295 547**
GAPS DE LIQUIDITE	**-115 918**	**-10 573**	**-2 573**	**49 831**	**42 452**	**36 782**	**0**	**-110 536**	**-11 181**	**-5 296**	**51 286**	**39 696**	**36 031**	**0**

V. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

5.1. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

	déc 19	déc 18
Engagements de financements donnés	**11 977 829**	**10 433 663**
Aux établissements de crédit	1 709 943	1 152 550
A la clientèle	10 267 886	9 281 113
Ouverture de crédit		
Autre engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de financement reçus	**1 307 891**	**2 518 082**
des établissements de crédit	1 307 891	2 518 082
de la clientèle	-	-

» Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés.

Cette rubrique enregistre les engagements de mettre à la disposition d'un autre établissement de crédit des concours de trésorerie, tels les accords de refinancement et les engagements de substitution sur émission de titres.

» Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle.

Cette rubrique enregistre les engagements de mettre à la disposition de la clientèle des concours de trésorerie, tels les ouvertures de crédits confirmés et les engagements de substitution sur émission de titres.

» Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés.

Cette rubrique enregistre les engagements de financement reçus des autres établissements de crédit, tels les accords de refinancement et les engagements de substitution sur émission de titres.

5.2. ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	déc 19	déc 18
Engagements de garantie donnés	**31 251 628**	**31 180 340**
D'ordre des établissements de crédit	10 465 226	10 742 293
D'ordre de la clientèle	20 786 402	20 438 048
Cautions administratives et fiscales et autres cautions		
Autres garanties d'ordre à la clientèle		
Engagements de garantie reçus	**87 615 861**	**97 549 646**
des établissements de crédit	85 858 844	95 300 914
de l'état et d'autres organismes de garantie	1 757 017	2 248 732

» Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés.

Cette rubrique enregistre les engagements d'assurer la charge d'une obligation souscrite par un établissement de crédit si ce dernier n'y satisfait pas lui-même. Cette rubrique recouvre les cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit et assimilés.

» Engagements de garantie d'ordre de la clientèle

Cette rubrique enregistre les engagements d'assurer la charge d'une obligation souscrite par un client, si ce dernier n'y satisfait pas lui-même. Cette rubrique recouvre les cautions en faveur de l'administration publique, les cautions immobilières, etc.

» Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés

Cette rubrique recense les cautions, avals et autres garanties reçues d'établissements de crédit..

» Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers

Cette rubrique enregistre les garanties reçues de l'Etat et d'organismes de garantie divers.

VI. REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

6.1. Descriptif de la méthode d'évaluation

Les avantages aux personnels comptabilisés correspondent à la médaille de travail et à l'indemnité de fin de carrière.

L'évaluation de l'engagement relatif à ces deux avantages précités a été réalisée en suivant la méthode des unités de crédit projetées, préconisée par IAS 19.

» Régime de la caisse mutualiste interprofessionnelle marocaine

La Caisse Mutualiste Interprofessionnelle Marocaine (CMIM) est une mutuelle privée. Cette mutuelle assure aux salariés un certain niveau de remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation ou chirurgicaux. Il s'agit d'un régime de couverture médicale postérieur à l'emploi car ouvert aux retraités.

La CMIM est un régime multi employeur. Ne pouvant pas déterminer la quote-part d'engagement revenant à BANK OF AFRICA (au même titre que l'ensemble des autres adhérents à la CMIM), en IFRS, les charges sont enregistrées sur l'exercice. Aucune provision n'est à constater au titre de ce régime.

6.2. SYNTHESE DES PROVISIONS ET DESCRIPTION DES REGIMES EXISTANTS

6.2.1. Provisions au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme accordés aux salariés

	déc 19	déc 18
Provision pour indemnités de retraite et assimilées	464 981	441 583
Provision pour prime spéciale d'ancienneté		
Autres provisions		
TOTAL	**464 981**	**441 583**

NB : la provision sur les avantages aux personnels évalués conformément à IAS 19 est comptabilisée dans le poste « Provisions pour risques et charges» du Passif.

6.2.2. Hypothèses de base des calculs

Indemnité de fin de carrirèe	**Variation Taux -50 pb**	**Variation Taux +50 pb**
Taux d'actualisation	-11 309	10 302
taux de croissance des salaires	11 912	-13 039
Médaille du travail	Variation Taux 50- pb	Variation Taux 50+ pb
Taux d'actualisation	-13 337	12 395
taux de croissance des salaires	16 691	-17 932

Hypothèses économiques	**déc 19**
Taux d'actualisation	3,30%
Taux de croissance des salaires long terme (inflation Incluse)	3%
Hypothèses démographiques	
Modalités de départ en retraite	Départ Volontaire
Age de Départ en retraite	60 ans
Table de mortalité	PM 60/64 - PF 60/64

Le taux d'actualisation se base sur le taux de référence du marché secondaire des Bons du trésor (courbe des taux) – Duration : 22 ans environ.

6.2.3. Coût des régimes postérieurs a l'emploi

	déc 19	déc 18
Charge normal de l'exercice	9 228	3 224
Charge d'intérêt	14 170	13 536
Rendements attendus des fonds		
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Coût net de la période	23 398	16 760
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

6.2.4. Evolution de la provision inscrite au bilan

	déc 19	déc 18
Dette actuarielle d'ouverture	**441 583**	**424 824**
Charge normale de l'exercice	33 600	32 526
Charge d'intérêt	14 170	13 536
Pertes / Gains actuariels	-	-
Autres écarts actuariels		-
Amortissement des gains et pertes nettes		-
Prestations versées	-24 372	-29 302
Indemnités supplémentaires	0	0
Autre	-	-
Dette actuarielle de clôture	**464 981**	**441 584**
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

VII. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

7.1. ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

7.1.1. Résultat par action

	déc 19	déc 18
CAPITAL (EN MAD)	1 998 205 000	1 794 633 900
Nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de l'année	199 820 500	179 463 390
RÉSULTAT PART GROUPE (EN MAD)	1 921 509 992	1 831 169 832
Résultat par Action (EN MAD)	9,62	10,20
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN MAD)	9,62	10,20

7.1.2. Opérations réalisées sur le capital

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Opérations sur le capital	En nombre	Valeur unitaire	En MAD
Nombres d'actions émises au 31 décembre 2016	179 463 390	10	1 794 633 900
Nombres d'actions émises au 31 décembre 2017	179 463 390	10	1 794 633 900
Nombres d'actions émises au 31 décembre 2018	179 463 390	10	1 794 633 900
Nombres d'actions émises au 31 décembre 2019	199 820 500	10	1 998 205 000

La banque n'a pas d'instruments dilutifs en actions ordinaires. Par conséquent, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action ;

7.2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
BANK OF AFRICA	Banque			Mère
BMCE CAPITAL	Banque d'Affaires	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL BOURSE	Intermédiation boursière	100,00%	100,00%	I.G.
MAROC FACTORING	Factoring	100,00%	100,00%	I.G.
MAGHREBAIL	Crédit-Bail	52,47%	52,47%	I.G.
SALAFIN	Crédit à la consommation	60,79%	60,79%	I.G.
BMCE EUROSERVICES	Ets financier	100,00%	100,00%	I.G.
LCB Bank	Banque	37,00%	37,00%	I.G.
BMCE BANK INTERNATIONAL HOLDING	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BOA GROUP	Holding Bancaire	72,41%	72,41%	I.G.
LOCASOM	Location de voiture	100,00%	97,39%	I.G.
RM EXPERTS	Recouvrement	100,00%	100,00%	I.G.
OPERATION GLOBAL SERVICE	Services Back-Office Bancaire	100,00%	100,00%	I.G.
FCP OBLIGATIONS PLUS	OPCVM	100,00%	100,00%	I.G.
BOA UGANDA	Banque	91,25%	77,65%	I.G.
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Banque	32,38%	32,38%	M E E
EULER HERMES ACMAR	Assurance	20,00%	20,00%	M E E
EURAFRIC INFORMATION	Informatique	41,00%	41,00%	M E E
CONSEIL INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT	Bureau d'études	38,90%	38,90%	M E E
AFRICA MOROCCO LINKS	Transport Maritime	51,00%	51,00%	M E E
BANK AL TAMWIL WAL INMAA	Banque Participative	51,00%	51,00%	M E E

BANK OF AFRICA détient 37% des droits de vote de la LCB Bank, et exerce un contrôle sur cette filiale répondant aux critères énoncés dans la norme IFRS 10.

Le pouvoir : BANK OF AFRICA puise ses droits effectifs à partir du mandat de gestion qui lui a été confié par les autres actionnaires. Elle dispose de la majorité au sein du conseil d'administration avec 3 administrateurs, suivie de l'Etat congolais qui dispose de deux administrateurs.

Les rendements : BANK OF AFRICA est exposé ou a droit aux bénéfices générés par la LCB Bank à hauteur des actions dont elle dispose.

Lien entre pouvoir et rendements : BANK OF AFRICA a la charge de nommer le sénior management de la LCB Bank, ainsi elle a la capacité d'influer sur les rendements de cette entité.

7.2.1. Relation entre les sociétés consolidées du Groupe

Relation entre BANK OF AFRICA et les Sociétés faisant Partie du Périmètre de Consolidation.

Bien entendu les opérations réalisées avec les sociétés consolidées par intégration globale sont totalement éliminées des encours de fin de période. Les encours de fin de période relevant des transactions avec les sociétés consolidées par mise en équivalence et la Société Mère sont maintenus au niveau des états consolidés.

7.3. Rémunération des principaux dirigeants

7.3.1 Eléments de Rémunération des Dirigeants

	déc 19	déc 18
Avantages à court terme	24 878	21 061
Avantages postérieurs à l'emploi	1 956	1 568
Autres avantages à long terme	6 383	6 179

A noter que les avantages du personnel à court terme représentent la Rémunération fixe charges patronales comprises des Dirigeants perçue au titre de l'année 2019.

Les avantages postérieurs à l'emploi représentent les reliquats de congés à rembourser en cas de départ, tandis que les Indemnités de fin de contrat de travail englobent les primes de fin de carrières et les médailles de travail à verser aux concernés à leur départ.

7.3.2 Eléments d'Endettement des Dirigeants

	déc 19	déc 18
A. Encours crédits à court terme	56 019	37 492
B. Encours crédits immobiliers	17 764	12 965
TOTAL DES ENCOURS	**73 783**	**50 457**

7.3.3 Jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration

	déc 19		
	Montant BRUT	Impôt Retenue à la source	Montant net versé
Personnes physiques et morales Résidentes au Maroc	3 842	992	2 850
Personnes physiques et morales non Résidentes au Maroc	3 235	485	2 750
TOTAL	**7 077**	**1 477**	**5 600**

	déc 18		
	Montant BRUT	Impôt Retenue à la source	Montant net versé
Personnes physiques et morales Résidentes au Maroc	3 485	885	2 600
Personnes physiques et morales non Résidentes au Maroc	3 823	573	3 250
TOTAL	**7 308**	**1 458**	**5 850**

7.4. Parties liées

7.2.2. Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	Société Mère (FINANCE COM)	Sociétés Soeurs	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration gobale
Actif				
Prêts, avances et titres	1 519 233	4 525 782	48 251	11 143 448
Comptes ordinaires	1 519 233	2 675 762	18 952	973 471
Prêts		566 694	29 299	10 169 977
Titres		1 283 325		-0
Opération de location financement				
Actif divers				19 347
Total	**1 519 233**	**4 525 782**	**48 251**	**11 162 795**
Passif				
Dépôts	-	2 182 656	8 193	10 950 630
Comptes ordinaires		2 182 656	8 193	973 465
Autres emprunts				9 977 165
Dettes représentées par un titre				199 819
Passif divers				12 346
Total	**-**	**2 182 656**	**8 193**	**11 162 795**
Engagements de financement et de garantie				
Engagements donnés				1 630 205
Engagements reçus				1 630 205

7.4.2. Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	Société Mère (FINANCE COM)	Sociétés Soeurs	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration gobale
Intérêts et produits assimilés		-52 733	-2 866	-329 436
Intérêts et charges assimilées				401 712
Commissions (produits)		-52 733		-345 963
Commissions (charges)				65 176
Prestations de services données				
Prestations de services reçues	41 871			
Loyers reçus		-53 133	-8 527	-211 742
Autres		88 073		420 247

1 - PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX

1.1 - Les établissements de crédit sont tenus d'établir à la fin de chaque exercice comptable des états de synthèse aptes à donner une image fidèle de leur patrimoine, de leur situation financière, des risques assumés et de leurs résultats.

1.2 - La représentation d'une image fidèle, repose nécessairement sur le respect des sept principes comptables fondamentaux préconisés par la norme Comptable Générale.

1.3 - Lorsque les opérations, événements et situations sont traduits en comptabilité dans le respect des principes comptables fondamentaux et des prescriptions du PCEC, les états de synthèse sont présumés donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, des risques assumés et des résultats de l'établissement de crédit.

1.4 - Dans le cas où l'application de ces principes et de ces prescriptions ne suffit pas à obtenir des états de synthèse une image fidèle, l'établissement de crédit doit obligatoirement fournir dans l'état des informations complémentaires (ETIC) toutes indications permettant d'atteindre l'objectif de l'image fidèle.

1.5 - Dans le cas exceptionnel où l'application stricte d'un principe ou d'une prescription se révèle contraire à l'objectif de l'image fidèle, l'établissement de crédit doit y déroger.

Cette dérogation doit être mentionnée dans l'ETIC et être dûment motivée avec indication de son influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'établissement de crédit.

1.6 - Les principes comptables fondamentaux retenus se présentent comme ci-après :

- Principe de continuité d'exploitation.

- Principe de permanence des méthodes.

- Principe du coût historique.

- Principe de spécialisation des exercices.

- Principe de prudence.

- Principe de clarté.

- Principe d'importance significative.

2.1. Présentation

Les états de synthèse comprennent :

- les comptes du Siège central

- les comptes des agences établies au Maroc

- les comptes des succursales et agences établies à l'étranger

(succursale de Paris, Shanghai, et l'agence de Tanger off Shore).

Les opérations et soldes significatifs internes entre les différentes entités sont éliminés.

2.2 Principes généraux

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse de BANK OF AFRICA est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

2.3 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle et engagements par signature

Présentation générale des créances

• Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :

- créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,

- crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.

• Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.

• Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle)

• Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière.

• Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances en souffrance sur la clientèle

• Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

• Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses douteuses ou compromises,

- Après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, les créances en souffrance sont provisionnées à hauteur de :

- 20% pour les créances pré-douteuses,

- 50% pour les créances douteuses,

- 100% pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

• Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.

• Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.

• Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet. (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,

- comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Portefeuilles de titres

2.5.1 Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des établissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

2.5.2 Titres de transaction

Sont considérés comme des titres de transaction, les titres qui à l'origine sont :

- acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme dans le but d'en tirer un profit.

- détenus par l'établissement de crédit dans le cadre de son activité de mainteneur de marché, le classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock des titres fasse l'objet d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché.

- acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille comprenant des instruments dérivés, des titres ou d'autres instruments gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

- ou qui font l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage.

Les titres de transaction sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais de transaction exclus et, le cas échéant, coupon couru inclus. Les frais de transaction sont directement constatés en résultat. Les titres cédés sont évalués suivant ces mêmes règles.

2.5.3 Titres de placement.

Sont considérés comme des titres de placement, les titres à revenu fixe ou à revenu variable détenus dans une optique de placement pour une période indéterminée et que l'établissement peut être amené à céder à tout moment.

Par défaut, il s'agit de titres qui ne sont pas classés dans une autre catégorie.

Les titres de placement sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus, coupon couru inclus.

Les titres en provenance des catégories " Titres de l'activité de portefeuille " et " Titres de participation et parts dans les entreprises liées " font l'objet, à la date du transfert et préalablement à celui-ci, d'une évaluation selon les règles de la catégorie d'origine. ils sont transférés dans la catégorie " titres de placement " à cette valeur comptable.

Dans le cas où le titre proviendrait de la catégorie " Titres d'investissement ", il sera évalué à sa valeur nette comptable déterminée à la date du reclassement.

2.5.4 Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres de créance qui sont acquis ou qui proviennent d'une autre catégorie de titres, avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour en procurer, sur une assez longue période, des revenus réguliers.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quelque soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

2.5.5 Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la Banque. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le Plan Comptable des établissements de Crédit en :

- Titres de participation

- Participations dans les entreprises liées

- Titres de l'activité du portefeuille et

- Autres emplois assimilés

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis; valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Seules, les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

2.5.6 Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

2.6 Les opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les dotations des succursales à l'étranger et sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

2.7. La conversion des états financiers libellés en monnaie étrangère

La méthode utilisée pour convertir les états financiers libellés en monnaie étrangère est celle dite du " taux de clôture ".

Conversion des éléments du bilan et hors bilan

Tous les éléments d'actif, de passif et de hors bilan de l'entité étrangère (Agence de Paris) sont convertis sur la base du cours de la devise à la date de clôture.

Les capitaux propres (hors résultat de l'exercice) sont évalués aux différents cours historique (dotations) et de constitution des réserves. L'écart résultant de cette correction (cours de clôture - cours historique) est constaté parmi les capitaux propres au poste «écart de conversion».

Conversion des éléments du compte de résultat à l'exception des dotations aux amortissements et provisions convertis au cours de clôture, l'ensemble des éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la devise constatée sur l'exercice. Toutefois, les éléments de compte de résultat ont été convertis au cours de clôture car cette méthode ne fait pas apparaître de différence significative par rapport à la méthode du taux moyen.

2.8. Les provisions pour risques généraux

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

2.9. Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
immobilisations en recherche et développement	1 an
Logiciels informatiques	5 ans
Autres éléments du fonds de commerce	non amortissable

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	non amortissable
immeubles d'exploitation :	
Construits avant 1986	20 ans
Construits après 1986	40 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Parts des sociétés civiles	non amortissables

2.10 Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

2.11 Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont constituées en application de dispositions législatives ou réglementaires, notamment fiscales. Leur constitution facultative relève d'une décision de gestion motivée notamment par le souci de bénéficier d'un avantage fiscal.

Dès lors que les conditions de constitution et d'utilisation sont réunies et ayant été constituées pour bénéficier d'un avantage fiscal certain, les provisions réglementées, à l'exception des amortissements dérogatoires, ont un caractère de réserves libérées d'impôt.

2.12 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges Intérêts

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (cautions, avals et autres ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charge dès leur facturation.

Commissions

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat « et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

2.13 Charges et produits non courants

ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

2.14 Engagements de retraite

Les engagements de retraites (wissam Al Choghl, indemnités de départ à la retraite) qui ne sont pas couverts par des régimes de retraite gérés par des organismes indépendants externes (à caractère non obligatoire) ne font pas l'objet d'une provision pour risques et charges.

VIII - NOTE SUR LES RISQUES

8.1. DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

8.1.1. Typologie des risques

8.1.1.1. Risque de crédit

Inhérent à l'activité bancaire, le risque de crédit est le risque de non remboursement par des clients de leurs obligations envers la Banque en intégralité et dans les délais impartis, et qui pourrait entraîner une perte financière pour la Banque. C'est la catégorie de risque la plus large et qui peut-être corrélée à d'autres catégories de risques.

8.1.1.2. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de leur volatilité et des corrélations entre eux. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tous les autres actifs.

8.1.1.3. Risque global de liquidité et de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt réside dans la vulnérabilité de la situation financière d'un établissement à une évolution défavorable des taux d'intérêt.

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

8.1.1.4. Risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme étant le risque de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

8.1.1.5. Risque pays

Le risque pays comprend le risque politique ainsi que le risque de transfert. Le risque politique provient généralement d'une action du gouvernement d'un pays, telle que la nationalisation ou l'expropriation, ou d'évènements indépendants tels qu'une guerre ou une révolution, qui affectent la capacité des clients à honorer leurs obligations.

Le risque de transfert se définit comme le risque qu'un client résident ne puisse pas acquérir des devises dans son pays afin qu'il puisse honorer ses engagements à l'étranger.

8.1.2. Organisation de la gestion des risques

8.1.2.1. Les Instances relevant du Dispositif de Contrôle

• Direction Générale des Risques Groupe

L'une des missions attribuées à la Direction Générale des Risques Groupe est le renforcement de la surveillance et la maîtrise des risques de crédit, de marché, pays et opérationnels. Elle prend ainsi en charge :

• La définition de la politique des risques du Groupe ;

• La définition et la gestion des processus de prise et de suivi des engagements ;

• La mise en place d'un système de contrôle des risques liés aux crédits, aux opérations de marché et aux risques opérationnels ;

La Direction Générale des Risques Groupe est composée de quatre Pôles :

• Management des Risques Groupe
• Surveillance des engagements
• Analyse des Engagements
• Risques de Contreparties Afrique & Projets Transverses

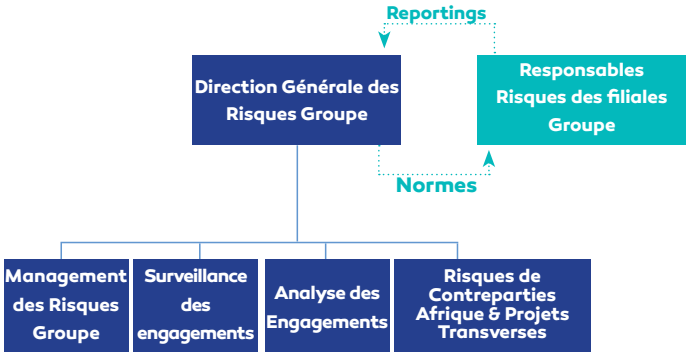

8.1.2.2. Les instances de Gouvernance

• Comité Risques Groupe

Le Comité des Risques du Groupe Bank of Africa est une instance émanant du Conseil d'Administration de Bank of Africa, dont les prérogatives sont élargies aux filiales directes et indirectes intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Ce Comité assiste le Conseil d'Administration en matière de stratégie et de gestion des risques, notamment en veillant à ce que la stratégie globale des risques soit adaptée au profil de risque de la banque et du Groupe, au degré d'aversion aux risques, à son importance systémique, à sa taille et à son assise financière.

• Comités d'Audit et de Contrôle Interne Groupe

Le Comité d'Audit et de Contrôle Interne du Groupe Bank of Africa est une instance émanant du Conseil d'Administration de Bank of Africa, dont les prérogatives sont élargies aux filiales et autres entités intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Le Comité d'Audit et de Contrôle Interne du Groupe assiste le Conseil d'Administration en matière de contrôle interne, en veillant notamment à l'existence et le maintien d'un système de contrôle interne adapté à l'organisation du Groupe, la fiabilité des informations financières destinées au Conseil d'Administration et aux tiers, l'examen des comptes sociaux et consolidés avant leur soumission au Conseil d'Administration.

• Comité de Direction Générale

Le Comité de Direction Générale Groupe est en charge de la déclinaison en actions et mesures opérationnelles des orientations stratégiques du Groupe et de leur suivi.

Ce Comité, dont la périodicité est hebdomadaire, a pour principales missions le pilotage de l'activité de la Banque, la conduite des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques, le suivi du volet RH, la politique de communication commerciale, institutionnelle et financière.

• Comité de Pilotage & Gestion des Risques Groupe

Issue du Comité de Direction Générale du Groupe Bank of Africa, le Comité de Pilotage et Gestion des Risques l'assiste en matière de gestion et suivi effectifs et opérationnels du dispositif de pilotage des risques du Groupe (Bank Of Africa S.A et de ses filiales directes et indirectes) et de la cohérence des activités du Groupe avec les Politiques des Risques et limites fixées.

Le Comité s'assure de l'efficience du dispositif de pilotage des risques (crédit, marché, pays et opérationnels) et de son adéquation avec le niveau de l'appétit pour le risque définie dans le cadre de la politique de gestion des risques.

8.1.2.3. Les Comités de crédit

• Comité de Crédit Sénior

Le Comité de Crédit Sénior examine et approuve hebdomadairement les demandes de crédits formulées par les clients de la Banque et du Groupe relevant de sa délégation. Les règles de fonctionnement et les pouvoirs diffèrent selon les niveaux des risques soumis, ainsi que la nature du segment du portefeuille de crédit concerné de la Banque qu'il soit Entreprise, Corporate ou Particuliers & Professionnels.

Le périmètre du Comité de Crédit couvre également les entités du Groupe. Il évalue et émet, à travers le Comité de Crédit Senior- Entités du Groupe, des décisions sur la prise de risque sur certaines contreparties ou groupe de contreparties du portefeuille bancaire et de négociation et ce, pour les activités au Maroc et à l'international pour les contreparties individuelles selon des seuils prédéfinis par filiale.

Il est présidé par le Président Directeur Général de la Banque et vice présidé par l'ADG Exécutif Groupe. Ce comité se réunis deux fois par semaine et regroupent les Seniors Managers de la Banque.

• Comité de Crédit Régional

Le Comité de Crédit Régional (CCR) dispose de la délégation pour statuer sur les contreparties au niveau de la région en respect du schéma délégataire en vigueur. Il est tenu une fois par semaine. Les dates de tenue du CCR sont décidées par le Directeur Régional de chaque Région et communiquées à l'ensemble des membres.

8.1.2.4. Le Comité de Surveillance des Engagements «CSE»

Dans le cadre du suivi du portefeuille, le comité de surveillance des Engagements «CSE» (central et restreint) se réunit mensuellement afin de suivre les actions de régularisation, de recouvrement et d'assainissement des différents comptes relevés en anomalie. Le comité examine également les dossiers éligibles à un déclassement et décide de leur sort.

La mise sous contrôle de la situation des Engagements est canalisée par des instances de suivi et de surveillance en quatre niveaux, dont trois au niveau central.

8.2. RISQUE DE CREDIT

L'activité de crédit de la Banque s'inscrit dans le cadre de la politique générale de crédit approuvée par les hautes instances de la Banque. Parmi les principes directeurs énoncés figurent les exigences du Groupe en matière de déontologie, d'attribution des responsabilités, d'existence et de respect des procédures et de rigueur dans l'analyse du risque.

Cette politique générale est déclinée en politiques et en procédures spécifiques adaptées à la nature des activités et des contreparties.

8.2.1. Circuit de décision de crédit

8.2.1.1. Principes généraux

Le processus d'octroi au niveau de l'ensemble du Groupe Bank of Africa répond au principe de la Troïka et repose sur les principes suivants :

• L'ensemble des demandes de crédit suit le même processus d'octroi consistant à assurer le principe de la Troïka (à minima). Ainsi, au moins 3 personnes, dont impérativement une de la Filière Risques, doivent approuver toute demande de crédit sauf dans certains cas exceptionnels définis.

• La prise de décision, conjointe aux Filières Risques et Commerciale – avec au préalable une analyse contradictoire – s'exerce sur les dossiers accordés dans la délégation de pouvoirs aussi bien en local qu'en central, et ce dans une structure pyramidale à plusieurs niveaux, dont le niveau hiérarchique supérieur assure le rôle d'arbitre éventuel en l'absence de consensus.

• Recours à la procédure d'escalade (n+1) en cas de désaccord entre la filière Risque et la Filière Commerciale.

8.2.1.2. Les structures

La vision globale du processus d'octroi de crédit est schématisée comme suit :

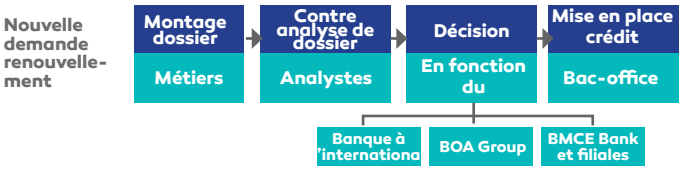

• Le montage du dossier de crédit incombe à la Filière Commerciale, chargée de la relation commerciale avec le client ;

• L'analyse contradictoire du dossier de crédit est réalisée par les Analystes crédit faisant partie de la Filière Risques de l'entité ;

• La prise de décision est conjointe aux Filières Risques et Commerciale, selon leurs niveaux de délégations respectifs ;

• La mise en place du crédit est effectuée par un back-office, structure indépendante des Filières Risques et Commerciale.

8.2.1.3. La prise de décision et le choix des circuits

Afin de faciliter l'exercice de notification, le principe d'une seule décision pour chaque proposition de crédit présentée doit être respecté.

Les décisions de crédit sont prises soit par circulation de dossier, soit par tenue d'un Comité de Crédit, via un processus manuel ou électronique.

8.2.1.4. La délégation

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un système de délégation qui prend sa source dans les pouvoirs conférés par le Conseil d'Administration d'une entité à des collaborateurs ou groupes de collaborateurs, dans les limites qu'il estime opportunes.

La délégation peut faire l'objet d'une subdélégation en fonction de l'organisation, des volumes, des produits et des risques.

La délégation de pouvoir aux collaborateurs est intuitu personae sur la base de leurs capacités de jugement, expériences, compétences personnelles et professionnelles et formations.

8.2.1.5. Les règles d'approbation

La décision d'octroi de crédit est soumise à l'appréciation de la Troïka ou des Comités de crédit selon les niveaux d'approbation.

Le système des délégations de crédit en vigueur définit le nombre de niveaux de décision suivants :

• Un premier niveau local au sein de chaque filiale ;

• Un niveau de HUB (BOA Groupe et Banque à l'International) ;

• Un niveau Central au niveau de Bank of Africa.

Le niveau local au sein de l'entité peut faire l'objet d'une subdélégation en fonction de l'organisation de l'entité, des volumes, des produits et des risques.

8.2.1.6. La composition d'un dossier de crédit

Toute demande de mise en place d'une ligne de crédit doit satisfaire aux conditions d'éligibilité du produit conformément aux fiches signalétiques de chaque produit de crédit. Toute décision de crédit est prise sur la base d'un dossier de crédit standard dont le format est défini en liaison avec la Filière Commerciale et la Filière Risques concernées et en coordination avec le Pôle Risques Groupe.

Un dossier de crédit est préparé pour chaque contrepartie ou transaction sur laquelle l'entité souhaite s'engager, ou sur laquelle l'entité est engagée dans le cas d'une revue annuelle ou d'un renouvellement et ce, sur la base des documents communiqués par le client tels que précisés dans les check-lists produits.

La check-list des documents à communiquer par le client et le canevas d'analyse sont homogènes au niveau du groupe et ils sont cadrés selon la nature des crédits. Le contenu d'un dossier de crédit doit fournir aux décisionnaires les informations et analyses qualitatives et quantitatives requises pour permettre la décision de crédit.

La Filière Commerciale en charge de la préparation du dossier de crédit est responsable de son contenu.

Le dossier de crédit reste le seul document de référence à toute prise de décision de crédit ; il doit être revêtu de toutes les signatures ou visas garantissant la qualité de son instruction au niveau voulu de la chaîne des responsabilités.

8.3. DISPOSITIF DE NOTATION

Bank of Africa dispose d'un outil de notation interne couvrant plusieurs segments de clientèle.

8.3.1. Principes directeurs de la notation

8.3.1.1. Unicité de la notation

La notation est établie pour chaque client, chaque client étant entendu comme un code tiers Groupe. Le processus de notation est ainsi réalisé pour chaque code tiers Groupe de telle manière à ce qu'un tiers ait une, et une seule note. Ainsi, Bank of Africa s'assure de l'unicité de la note pour chaque contrepartie évaluée.

8.3.1.2. Intégrité de la notation

Selon les principes réglementaires, les attributions de notations et leurs révisions périodiques doivent être réalisées ou approuvées par une partie qui ne bénéficie pas directement de l'octroi du crédit. Cette notion d'intégrité de la note est un élément central de la charte de gestion des risques de crédit qui doit permettre de renforcer et d'encourager l'indépendance du processus de notation.

8.3.1.3. Singularité de la notation

Pour chaque tiers de la Banque, un type de contrepartie est codifié. La notation de chacun des tiers est ainsi réalisée à partir du modèle associé à la contrepartie de référence de telle sorte que pour chaque tiers (dont le type de contrepartie est singulier et donc unique) l'évaluation soit réalisée à l'aide d'un seul modèle de notation, mais avec les données caractéristiques propres à la contrepartie concernée. Ainsi, Bank of Africa s'assure de la singularité de la note pour chaque contrepartie.

8.3.2. Échelle de notation

Selon l'échelle de notation adoptée par le Groupe Bank of Africa, la note finale de la contrepartie s'échelonne sur 11 niveaux :

CATÉGORIE		CLASSE	DÉFINITION
Investment grade	Risque restreint	1	Extrêmement stable à court et moyen terme; très stable à long terme; solvable même après de graves bouleversements
		2	Très stable à court et moyen terme; stable à long terme; solvabilité suffisante même lors d'évènements néfastes persistants
		3	Solvable à court et moyen terme même après de grosses difficultés; de légers développements néfastes peuvent être absorbés à long terme
		4	très stable à court terme; aucune modification menaçant le crédit attendue dans l'année à venir; substance suffisante à moyen terme pour pouvoir survivre; évolution à long terme encore incertaine
	Risque moyen	5	Stable à court terme; aucune modification menaçant le crédit attendue dans l'année à venir; ne peut absorber que des petits développements néfastes à moyen terme
		6	Capacité limitée à absorber des développements néfastes inattendus
		7	Capacité très limitée à absorber des développements néfastes inattendus
Sub-investment grade	Risque élevé	8	Faible capacité de remboursement des intérêts et du principal à temps. Tout changement des conditions économiques et commerciales interne et externe rendra difficile le respect des engagements.
		9	Incapacité de remboursement des intérêts et du principal à temps. Le respect des engagements est lié à l'évolution favorable des conditions commerciales et économiques internes et externes.
	Risque très élevé	10	Très fort risque de défaillance, incapacité de remboursement des intérêts et du principal à temps. Défaut partiel de paiement des intérêts et du capital.
		11	Défaut total de paiement des intérêts et du capital

Ainsi au 31 Décembre 2019, la répartition du portefeuille par classe d'actif se présente comme suit :

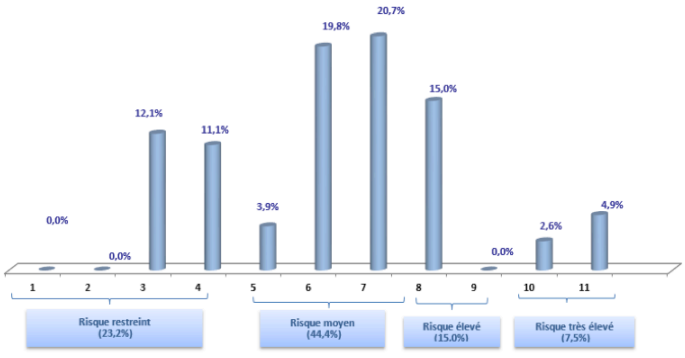

8.3.3. Scoring des particuliers

Le Scoring pour le segment clientèle Retail, consiste en la modélisation statistique du défaut et des comportements à risque.

Deux types de scores sont mis en place : des scores de comportement et des scores d'octroi.

Le score de comportement correspond à une évaluation dynamique du risque basée sur le comportement d'un client pour un compte ouvert. Seuls les clients connus peuvent être notés par le score de comportement.

Une Cotation de A à K est attribuée à chaque client de la Banque et actualisée mensuellement et quotidiennement pour les incidents.

Classe	Signification
A	Risque très faible
A-	
B	Risque faible
B-	
C	Risque moyen
C-	
D	Risque moyennement élevé
D-	
E	

E-	Risque élevé
F	
F-	Risque très élevé
G	Risque majeur
G-	
H	Risque avéré
H-	
I	Pré-douteux
J	Douteux
K	Compromis

Quatre modèles de scores de comportement distincts sont mis en place par marché: un modèle pour les Particuliers, les Professionnels, les MRE et la TPE.

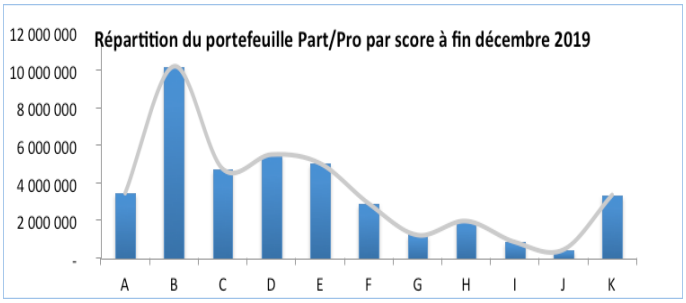

Le score d'octroi est une note ponctuelle à l'ouverture d'une ligne de crédit. Les nouveaux et anciens clients sont notés par le score d'octroi.

Un système décisionnel d'octroi de crédit à la consommation est mis en place.

8.4. DISPOSITIF DE CONTROLE ET DE SURVEILLANCE DES RISQUES DE CREDIT

Le dispositif de contrôle et surveillance des risques de crédit permet d'assurer les contrôles de deuxième niveau, distincts de la surveillance quotidienne assurée par la Filière Commerciale.

L'application de ce dispositif est adaptable selon l'organisation propre des filiales du Groupe concernées en concertation avec la Direction Générale des Risques Groupe.

L'objectif principal des contrôles exercés par les différentes entités relevant de la Direction Générale des Risques Groupe est d'assurer l'efficience du système d'alerte précoce permettant, tant la gestion des risques que l'anticipation par la Filière Commerciale de risques potentiels pour une gestion appropriée du portefeuille de la Banque. La Direction Générale des Risques Groupe, à travers le Pôle Surveillance Permanente des engagements, s'assure aussi que la surveillance de la Filière Commerciale est effectuée convenablement et alerte sur les défaillances notoires.

Les principales missions opérationnelles de la Direction Générale des Risques Groupe, dans le cadre du dispositif de contrôle et de surveillance des risques de crédit, peuvent être synthétisées comme suit :

• Assurer les contrôles à priori ;

• Assurer les contrôles à postériori ;

• Identifier et suivre le portefeuille engagement selon plusieurs axes d'analyses : produits, maturités, bénéficiaires, secteurs d'activité, agences, zones géographiques, … ;

• Fixer et suivre les limites de concentration ;

• Détecter et assurer le suivi des comptes à risques ;

• Classer le portefeuille des créances en souffrance selon les critères réglementaires et procéder à son provisionnement ;

• Conduire des stress tests ;

• Établir les reportings réglementaires et de pilotage interne.

8.4.1. Contrôle à priori

Les contrôles à priori comprennent l'ensemble des contrôles de conformité mis en œuvre avant la 1ère autorisation et utilisation d'une ligne de crédit. Ces contrôles viennent en complément des contrôles automatisés et de ceux effectués par la Filière Commerciale, le Back Office, le Département Juridique….

La mise en œuvre de ces contrôles est assurée par les entités relevant de la Direction Générale des Risques Groupe. Ces contrôles concernent principalement :

- Les données de la proposition de crédit ;

- Le respect du niveau de délégation ;

- La conformité de la documentation juridique ;

- Des conditions et réserves émises avant la 1ère utilisation des fonds ou de la facilité ;

- Les données saisies dans le système d'information.

8.4.2. Contrôles à posteriori

A l'instar des contrôles à priori, les contrôles à posteriori sont assurés par les entités relevant de la Direction Générale des Risques Groupe.

L'objectif de ces contrôles est d'assurer la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de crédit avec une vision portefeuille et non seulement contrepartie. Une attention particulière est ainsi portée sur la qualité du crédit, l'anticipation et la prévention des irrégularités et des risques d'une part, et au contrôle et à la surveillance du suivi des risques par la Filière Commerciale d'autre part.

8.4.2.1. Pilotage du portefeuille des engagements

Le pilotage du portefeuille des engagements du Groupe et de ses entités est opéré à travers plusieurs indicateurs, tant sur les risques à l'octroi que sur les risques en cours de vie des dossiers.

Les analyses multicritères du portefeuille des engagements sont un contrôle à postériori qui consiste à identifier et à suivre tous les engagements du Groupe et de ses entités selon plusieurs axes d'analyse dont notamment : produits, maturités, clients, groupes d'affaires, segments de clientèle, notations de contrepartie, catégories de créances (saines et souffrance), secteurs d'activité, agences, zones géographiques, types de sûreté, … Les analyses multicritères sont un outil de pilotage des risques de crédit.

La production des analyses multicritères du portefeuille des engagements est de la responsabilité de la Filière Risques de crédit qui assure par ailleurs le reporting des risques de crédit, tant en interne, vis-à-vis des Comités des Risques et du management, qu'en externe, Vis-à-vis des régulateurs.

8.4.2.2. Limites de concentration

La gestion des risques de crédit s'appuie sur un dispositif selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques et de limites de risques formalisées. Pour le Groupe Bank of Africa, le risque de concentration de crédit peut découler de l'exposition envers :

• Des contreparties individuelles ;

• Des groupes d'intérêt ;

• Des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à un même pays.

8.4.2.2.1. Contreparties individuelles

Le Groupe procède mensuellement au suivi des concentrations individuelles, sur base sociale et consolidée, et assure une surveillance rapprochée des engagements de ses 10, 20 et 100 premiers clients ayant les plus grands engagements.

A fin Décembre 2019, les engagements envers ces principaux débiteurs se présentent comme suit :

	déc 19	
	Décaisse-ment	% dans le total
ENGAGEMENTS DES 10 PREMIERS CLIENTS	14 513	13%
ENGAGEMENTS DES 20 PREMIERS CLIENTS	20 881	19%
ENGAGEMENTS DES 100 PREMIERS CLIENTS	40 961	37%

8.4.2.2.2. Groupes d'intérêt

La diversification par contrepartie du portefeuille fait l'objet d'un suivi régulier, notamment dans le cadre des politiques de concentration individuelle du Groupe. Ainsi, les risques de crédit encourus sur des contreparties ou groupe de contreparties bénéficiant de concours relativement importants, supérieurs à 5% des fonds propres, font l'objet d'une surveillance particulière, tant sur base individuelle que consolidée.

De plus, le contrôle des grands risques s'assure également que le montant total des risques encourus sur chaque bénéficiaire ne dépasse pas 20 % des fonds propres nets consolidés du Groupe comme exigé par la réglementation bancaire marocaine. Le Groupe Bank of Africa veille au respect des seuils de concentration de la directive de Bank Al Maghrib.

8.4.2.2.3. Contreparties appartenant à un même secteur d'activité

La méthodologie de fixation des limites sectorielles mise en place est fondée sur un modèle statistique se basant sur le taux de défaillance historique et le nombre de contreparties par secteur d'activité et par classe de risque (rating).

L'objectif étant la modélisation du risque de défaut par des techniques économétriques appropriées, en utilisant une variable aléatoire dépendante dont la valeur est le résultat du dénombrement des réalisations des événements de défaut.

La démarche est basée sur les hypothèses de l'indépendance des contreparties et la non corrélation des défauts. Ainsi, la notion clé de cette approche méthodologique est la probabilité de défaut d'une contrepartie donnée. Cette probabilité est mesurée par le biais de l'exploitation du taux de défaillance du couple rating / secteurs d'activité.

Le modèle permet aussi de calibrer les enveloppes à allouer à chaque secteur d'activité compte tenu notamment du plan de développement de la banque et de la sinistralité sectorielle. Cette démarche adoptée par la Direction Générale Risques Groupe est complétée par la mise en œuvre de back Testing du modèle semestriellement.

La revue des limites sectorielles est réalisée semestriellement en concertation avec la filière commerciale et le Centre d'Intelligence Économique de la banque qui apportent leur vision métier et chiffrage des perspectives macroéconomiques et sectorielles. Les avis de ces entités permettent ainsi de challenger et de conforter davantage la pertinence du modèle par rapport au contexte économique.

La répartition des engagements du Groupe sur la clientèle par secteurs d'activités se présente comme suit à fin Décembre 2019 :

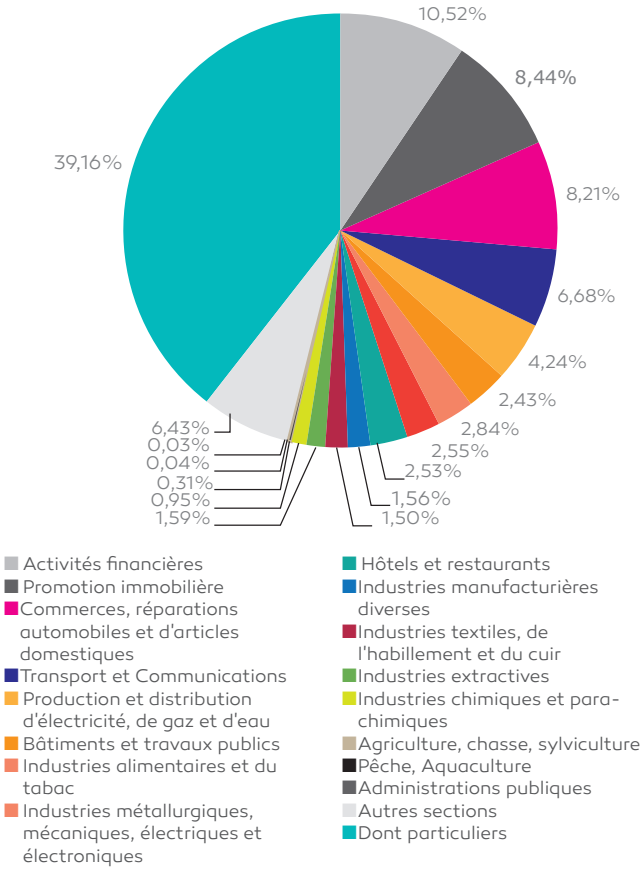

8.4.2.2.4. Contreparties appartenant à un même pays

Par risque pays on entend la possibilité qu'une contrepartie souveraine d'un pays donné ne soit pas en mesure ou refuse, et que les autres contreparties de ce pays ne soient pas en mesure, de remplir leurs obligations à l'égard de l'étranger pour des considérations d'ordre sociopolitique, économique ou financier.

Le risque pays peut aussi résulter de la limitation de la libre circulation des capitaux ou d'autres facteurs politiques ou économiques, il est alors qualifié de risque de transfert. Il peut également découler d'autres risques en liaison avec la survenance d'événements impactant la valeur des engagements sur le pays concerné (désastres naturels, chocs extérieurs).

La politique risque pays du Groupe a comme principal objectif la mise en place d'un système qui permet d'évaluer, limiter, réduire et si nécessaire suspendre de manière prudente ses engagements sur les pays à haut risque et ce, d'une manière synchronisée à l'échelle du Groupe.

La politique risque pays comprend outre la stratégie de prise en charge du risque pays, les principes de recensement, de gestion et de contrôle de ces risques ainsi que les structures organisationnelles responsables. L'élément central de ce dispositif de gestion permettant la prévention du risque est le système de délégation et de limitation des engagements.

Ce système a été conçu de manière à être de plus en plus limitatif au fur et à mesure que le risque pays augmente. Ainsi, le niveau d'engagement est calibré en fonction du niveau du risque pays, reflété par la notation attribuée à chaque pays, et du pourcentage

de fonds propres de chaque entité du groupe.

Les engagements de BMCE Bank sont pour la plus grande partie domestiqués au Maroc. Les engagements sur les contreparties étrangères de BMCE Bank concernent les établissements de crédit étrangers. Ces engagements font l'objet :

• d'une autorisation après une notation et analyse des fondamentaux de chaque contrepartie ;

• d'un suivi mensuel, et sont communiquées à la banque centrale à travers un état réglementaire.

Les reportings réalisés offrent une vue d'ensemble de l'engagement global du Groupe BMCE Bank of Africa à l'égard des contreparties bancaires étrangères. Ils reflètent l'engagement par pays qui comprend l'ensemble des actifs inscrits au bilan et en Hors bilan représentant des créances sur les résidents des pays étrangers.

En complément de ces états, le Management des Risques Groupe élabore mensuellement un rapport analytique sur les expositions étrangères du Groupe BMCE Bank of Africa. Ce rapport permet d'apprécier le niveau des expositions étrangères du Groupe BMCE Bank of Africa et constitue un tableau de bord pour le suivi de l'évolution du Risque inhérent à chaque pays. Le dispositif risque pays du Groupe se présente comme suit :

8.4.2.3. Dispositif de mesure, de maîtrise et surveillance des risques

8.4.2.3.1. Dispositif de détection des risques et des anomalies

Les comptes à risques et les comptes en anomalies représentent un risque susceptible de s'aggraver ultérieurement engendrant ainsi un coût pour la Banque. Ils sont constitués des engagements, portés par un client non contentieux, qui présentent :

- Soit une dégradation avérée de la qualité des risques identifiés par des critères quantitatifs (impayés Douteux, Pré douteux, gel (Absence de mouvements avec un solde débiteur), dépassements persistants, ...) ;

Nous en citons pour l'essentiel :

• Les soldes débiteurs des comptes à vue qui n'enregistrent pas de mouvements créditeurs réels couvrant au moins le montant des agios imputés à ces comptes ainsi qu'une partie significative desdits soldes débiteurs ;

• Les encours des crédits amortissables dont une échéance n'est pas réglée 30 jours après son terme ;

• Les encours des crédits remboursables en une seule échéance, qui ne sont pas honorés 30 jours après leur terme ;

• Les créances commerciales escomptés par la Banque et retournées impayées ;

• Les dépassements persistants, au-delà d'un mois, par rapport aux autorisations accordées. Toutefois, afin d'éviter d'éventuels risques opérationnels, les entités contrôlent sur base hebdomadaire, les dépassements autorisés d'un certain niveau (discrétion locale de chaque entité).

- Soit une dégradation potentielle des risques identifiés par des critères qualitatifs, susceptible de s'aggraver et d'engendrer un coût. Ces indicateurs peuvent inclure des évènements d'ordre juridique (ATD, saisie arrêt,...), ou liés au compte (perte de revenu, inadéquation de découvert, autorisations ou garanties à échoir,...) ou des informations négatives intrinsèques à la contrepartie (contentieux chez confrère, dégradation de sa situation financière ou de la qualité des engagements et des garanties prises, à des événements et litiges concernant les principaux actionnaires (décès, redressement ou liquidation judiciaire.....), et à des difficultés au niveau du secteur d'activité de la contrepartie ...).

Par ailleurs, d'autres critères de risques se rapportant aux dossiers de crédits font l'objet d'un processus de suivi des engagements rigoureux par les différentes entités de la Banque, dont :

• Les Comités de crédits échus ;

• Les Garanties non Constituées (après écoulement du délai d'engagement du notaire) ;

• Les lignes de crédits ne sont pas utilisées de plus de 6 mois ;

• Les projets financés présentant des irrégularités ou des difficultés pouvant impacter la capacité et les chances de remboursement ;

• Etc.

Ces critères constituent les conditions minimales de la détection et de la surveillance par la banque tels que prévu la circulaire 19/G de BAM. En effet, la Filière Risques et les filières Commerciales détectent, surveillent et présentent pour analyse et revue dans les comités de surveillance des Engagements tous les dossiers dont ils jugent que la sensibilité mérite d'être discutée.

A ce titre, la Direction Générale des Risques Groupe, à travers la Surveillance Permanente des Engagements « P.S.P.E », est désigné comme la source de référence des données relatives à la détection des critères de risque, et dispose de prérogatives relatives à l'analyse et à la qualification de ces données.

8.4.2.3.6. Dispositif de surveillance des risques et des anomalies

La cinématique globale de traitement des comptes à risques et/ou en anomalies est structurée autour de deux actions principales : Régularisation / Recouvrement d'une part et Suivi / Surveillance d'autre part :

- Régularisation / Recouvrement :

Une cinématique en 3 temps pour l'ensemble des Marchés :

1) Régularisation Commerciale → 2) Recouvrement Précontentieux → 3) Recouvrement Contentieux

• Chaque phase est placée sous la Responsabilité d'un acteur différent ;

• Le passage entre les phases est encadré par des critères objectifs

de maturité et reste soumis au circuit décisionnel en vigueur et/ou à l'arbitrage de la Gouvernance Centrale ;

Toutefois, un passage accéléré en recouvrement précontentieux est possible en cas d'aggravation de la situation de la créance, sur proposition de la filière commerciale, des fonctions de recouvrement et de la filière Risque et/ou sur décision du Comité de Surveillance des Engagements.

• Les dossiers en phase de recouvrement précontentieux font l'objet d'une surveillance rapprochée des Risques Groupe et du CSE compétent. De même, les dossiers ayant fait l'objet d'une restructuration et/ou d'un protocole d'accord avec le client et retournés au Réseau pendant une période d'observation de 6 mois au minimum.

→ Suivi / Surveillance des engagements

Les activités de suivi et de surveillance sont structurées autour de deux acteurs clés, sur deux niveaux :

• Le suivi de 1er niveau par la Filière Commerciale et couronné par le Comité Régional de Surveillance des Engagements « C.R.S.E ».

• La Surveillance rapprochée et indépendante de 2ème niveau assurée par la Filière Risques et couronnée par le Comité de Surveillance des Engagements « C.S.E ».

8.4.2.3.7. Revue annuelle des dossiers

Tout client particulier ou entreprise ayant un engagement à l'égard d'une entité du groupe fait l'objet d'une revue annuelle par le Comité de crédit compétent, qu'il y ait ou non besoin d'approbation ou de renouvellement d'une facilité.

La Direction Générale des Risques Groupe à la responsabilité de tenir à jour en permanence le calendrier prévisionnel des revues annuelles, en liaison avec la Filière Commerciale.

8.4.2.3.8. Contrôles thématiques

Contrairement aux contrôles précités, les contrôles thématiques n'ont pas un caractère systématique, ils concernent un point ou un risque spécifique selon les besoins. Ils sont réalisés par La Direction Générale des Risques Groupe à la demande de la Direction Générale ou autres instances de gouvernance.

8.4.3. Classification des crédits

Après la revue mensuelle du portefeuille de la Banque et l'analyse des dossiers à risques, chaque filiale procède à la revue de sa classification réglementaire des crédits en s'alignant sur les exigences réglementaires locales.

Cette revue est actée dans le cadre des comités de surveillance des comptes en anomalie et comités de déclassement et ce sur proposition de la fonction Risques de chaque entité. Les décisions de ces comités sont mises en œuvre à travers l'exécution et le suivi du transfert des comptes sains à la catégorie de créances en souffrance correspondantes ainsi que de leur provisionnement.

8.4.4. Garanties

Le Groupe reçoit différentes catégories de garanties en contreparties de ces concours de crédit. En règle générale, les garanties exigées sont en fonction de deux éléments : la nature des crédits demandés et la qualité des contreparties.

Ainsi, le Groupe dispose systématiquement pour tous les crédits immobiliers (crédits à l'habitat et crédits à la promotion immobilière) des hypothèques sur les biens financés ainsi que des délégations d'assurance.

De même, le financement des marchés publics, des marchandises, du matériel d'équipement et des fonds de commerces est systématiquement garantie par des nantissements des éléments financés ainsi que par des délégations d'assurance.

En plus de ces garanties, le Groupe conforte généralement sa position par des cautions personnelles des contreparties chaque fois qu'il estime nécessaire en fonction de la qualité de ces derniers.

8.4.5. Conduite de stress-tests

Le Groupe Bank of Africa effectue semestriellement des simulations de crise (stress tests) pour évaluer la vulnérabilité de son portefeuille de crédits en cas de retournement de conjoncture ou de détérioration de la qualité des contreparties.

Les stress-tests sont conduits afin d'apprécier la capacité de la Banque à résister en cas d'événements extrêmes inattendus. Opérationnellement, ils consistent en des simulations de scénarii de défaut d'un pourcentage de contreparties dont la finalité est d'en mesurer l'impact sur les provisions et par conséquence sur la rentabilité et les fonds propres prudentiels.

La pertinence des différents scénarii fait objet d'un examen régulier deux fois par an. Cet examen est effectué en fonction d'objectifs escomptés de la réalisation des stress tests et chaque fois que les conditions du marché laissent entrevoir une évolution potentiellement défavorable susceptible d'impacter sérieusement la capacité du Groupe à y faire face.

Les résultats des stress test sont portés à la connaissance du Comité de Pilotage et de Gestion des risques Groupe ainsi qu'au Comité des Risques Groupe.

8.4.6. Reporting Risques de crédit

Dans le cadre du suivi des risques de crédit, Risques Groupe a mis en place une procédure spécifique pour l'élaboration de reporting risques crédit afin d'améliorer et d'harmoniser le pilotage du risque de crédit au niveau de l'ensemble du Groupe. Ces reportings visent à répondre aux besoins des interlocuteurs dédiés, à des fins de surveillance, de pilotage ou réglementaire. Ils servent également de support à la communication financière du Groupe Bank of Africa.

Ces reportings viennent ainsi compléter les différents reportings réglementaires que doit élaborer le Pôle Risques Groupe pour répondre aux exigences réglementaires Groupe et locales d'une part, et les états de reportings comptables et autres à caractère risques élaborés par les autres fonctions de l'entité d'autre part. Le principe d'élaboration de ces reportings consiste à présenter une synthèse de la gestion des risques des différentes entités.

Le reporting des risques de crédit concerne l'ensemble des risques de crédit induits par les activités sur l'ensemble des entités du Groupe Bank of Africa. Chaque entité s'organise selon ses spécificités pour répondre aux besoins de ces reportings.

8.4.7. Déploiement du dispositif de maîtrise des risques au niveau des filiales à l'international

La Direction Générale des Risques Groupe a veillé, tout au long de l'année 2019, au renforcement de la surveillance et à la maîtrise des risques de crédit, marché, pays et opérationnels au niveau du Groupe Bank of Africa.

L'exercice 2019 a également été marqué par le lancement du programme de transformation s'inscrivant dans la continuité de la vision stratégique de la banque. L'objectif de ce programme étant de renforcer la dynamique et la croissance de la Filière « Risques » et par ricochet celle du Groupe.

Dispositif Risque de crédit

Lot 1 : Organisation, schéma délégataire, pilotage et reporting

Le déploiement du dispositif Risques de Crédit (Lot 1) a été finalisé pour l'ensemble des filiales hormis la BCB.

Lot 2 : Stress tests et ratios de concentration (Lot 2)

Le dispositif Risques de Crédit Lot 2 a été déployé au sein de l'ensemble des filiales, hormis la BCB. Le déploiement est en cours au sein de BBI UK.

Dispositif Risques opérationnels

- Le déploiement des lots 1 et 2 du dispositif Risques Opérationnels a été finalisé pour l'ensemble des filiales.
- Le déploiement du lot 2 est en cours au sein des filiales marocaines et reste à couvrir au sein de BBI Londres.
- Le dispositif RO reste à couvrir au sein de la BCB.

Communauté Risques Groupe

La Communauté Risques Groupe a atteint un niveau de maturité perceptible grâce à des politiques et pratiques Risques communes. Les principales réalisations de la Communauté Risques Groupe au titre de l'exercice 2019 sont relatives à la formation certifiante ARM (Associate in Risk Management) délivrée par la Business Risk Academy:

- ARM 55 (Edition 1) : 11 participants anglophones avec un taux de réussite moyen de 82% ;
- Examen de l'ARM 55 (Edition 2 pour les francophones) : avec un taux de réussite de 70% ;
- ARM 54 (Edition 4) : 11 participants francophones. L'examen est prévu en septembre 2019.

8.5. DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES DE LIQUIDITE ET DE TAUX D'INTERET

BANK OF AFRICA a mis en place un dispositif de pilotage des risques bilanciels tels que les risques de liquidité et de taux d'intérêts, de telle sorte à pouvoir suivre leur évolution de manière continue en fonction de la tendance des marchés financiers, et de l'activité de la Banque.

Afin de préserver les équilibres du bilan dans un horizon moyen long terme, le dispositif de gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt mis en place veille a :

- Assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêts, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur Economique des Fonds propres ;
- Assurer un niveau de liquidité suffisant, permettant à la Banque de faire face à ses obligations à tout moment en la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- S'assurer que le risque inhérent aux positions de change ne vienne diminuer la marge bénéficiaire de la Banque
- Orienter la stratégie de la Banque de telle sorte à pouvoir saisir pleinement les opportunités de croissance qui se présentent.

La Banque a institué un Comité ALCO, afin de suivre la réalisation de ces objectifs, avec comme principales missions :

- Formuler la politique actif – passif ;
- Organiser et animer les sous comites actif-passif ;
- Avoir une connaissance approfondie des types de risques inhérents aux activités de la Banque et rester informé de l'évolution de ces risques en fonction de la tendance des marchés financiers, des pratiques de gestion de risques, et de l'activité de la Banque ;
- Revoir et approuver les procédures destinées a limiter les risques inhérents aux activités de la Banque en matière d'octroi de crédits, d'investissements, de trading et autres activités et produits significatifs ;
- Maitriser les systèmes de reportant qui mesurent et contrôlent quotidiennement les principales sources de risque ;
- Revoir et approuver périodiquement les limites de risque en fonction de changement éventuels dans la stratégie de l'institution, approuver les nouveaux produits et réagir a des changements importants des conditions de marche ;
- S'assurer que les différentes lignes de business sont convenablement gérées, par les RH ayant un niveau de connaissance, d'expérience et d'expertise homogène avec la nature des activités supervisées.

Responsabilités des différents intervenants dans la gestion du risque de taux et de liquidité

Le maintien de l'équilibre bilanciel à court et moyen terme, suppose l'implication de l'ensemble des intervenants au niveau de la Banque, et la définition des responsabilités de chacun dans la gestion du risque de liquidité.

C'est ainsi que chaque entité de la Banque dispose d'un budget / objectifs valides au Comité de Direction Général sur un horizon moyen terme, permettant ainsi aux instances appropriées de suivre et de contrôler de manière ordonnée la réalisation du plan triennal de manière globale dans le respect des grands équilibres de la Banque et des ratios règlementaires.

Le département ALM suit sur une base régulière l'évolution de la structure bilancielle par rapport au plan et signale tout écart dans le cadre du comité ALCO ou toutes les entités sont représentées pour prendre les dispositions correctrices nécessaires.

Risque de Liquidité

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité a pour but, d'adapter la structure de ses ressources afin de permettre à la Banque de poursuivre de manière harmonieuse l'expansion de son activité.

Le risque de liquidité se traduit pour la Banque à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements, lorsque des besoins inattendus sont subis, et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Une telle éventualité peut trouver son origine dans d'autres causes que la liquidité. Par exemple des pertes importantes qui résultent des défaillances des contreparties, ou d'évolutions adverses du marché.

Deux sources majeures peuvent générer un risque de liquidité :

- L'incapacité de l'établissement de lever les fonds nécessaires pour faire face à des situations inattendues à court terme, notamment un retrait massif des dépôts ou un tirage maximal des engagements en hors bilan.
- Le non adossement des actifs et passifs ou le financement des actifs moyens et longs termes par des passifs à court terme.

Un niveau de liquidité acceptable est un niveau qui permet à la Banque à la fois de financer l'évolution de ses actifs, et de faire face à ses engagements des qu'ils sont exigibles, en mettant ainsi la Banque à l'abri d'une crise éventuelle.

Deux indicateurs permettent d'apprécier le profil de liquidité de la Banque :

- Le Coefficient LCR (*Liquidity Coverage Ratio*), affiche 254% sur base consolidée au 31 Décembre 2019 au-dessus de la limite réglementaire de 100% fixée par Bank Al Maghrib.

• Le profil des impasses cumulées : la technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de liquidité encouru par la Banque a court, moyen et long terme.

Cette technique permet d'estimer les besoins nets de refinancement sur différents horizons et arrêter les modalités adéquates de couverture.

Risque de Taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêt est le risque que l'évolution future des taux d'intérêts vienne réduire les marges prévisionnelles de la banque.

La variation des taux d'intérêt impacte également la valeur actualisée des flux futurs attendus. Le degré d'impact sur la valeur Economique des actifs et des passifs dépend de la sensibilité des différentes composantes du bilan à une variation des taux.

L'appréciation du risque de taux peut s'effectuer au travers un ensemble de simulations de stress testing, dans le cadre d'un scenario de variation des taux de 200 pbs tel que préconise par le Comité de Bâle.

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de taux d'intérêt, veille à assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêts, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur Economique des fonds propres.

Les variations des taux d'intérêts peuvent avoir des répercussions néfastes sur la marge d'intérêt de la Banque, et par conséquent causer de sérieuses déviations par rapport au plan initial.

Afin de neutraliser ces risques de déviation, le département ALM oriente régulièrement la stratégie de la Banque en fixant des règles d'adossement des emplois a des ressources de même nature, et en définissant un seuil de tolérance maximum de déviation de la marge d'intérêt par rapport à la marge nette d'intérêt prévisionnelle.

La technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de taux encouru par la Banque à court terme et a moyen long termes.

Cette technique permet d'estimer les décalages d'adossements actif / passif sur différents horizons afin d'arrêter les modalités adéquates de couverture.

Sensibilité de la valeur du portefeuille bancaire

Des simulations de stress testing sont effectuées afin d'évaluer l'impact d'une variation des taux sur la marge d'intérêt ainsi que sur la valeur Economique des Fonds Propres.

A fin Décembre 2019, en excluant le portefeuille *Trading Book*, l'impact d'une variation des taux d'intérêt de 200 pb sur la marge d'intérêt est estimé à 0.362 Mrd DH soit 9.3% de la marque net d'intérêts (MNI) prévisionnelle.

La variation de la valeur économique des Fonds Propres, en excluant le portefeuille *Trading Book*, face à un choc de taux de 200pbs, est estimé à 0.412 Mrd DH soit 2.9% des Fonds Propres de base.

8.6. RISQUE DE MARCHE

La gestion des risques de marché au sein du Groupe BMCE Bank of Africa s'inscrit dans le cadre du respect des normes réglementaires telles que définies par les autorités de tutelle et l'application des saines pratiques de gestion définies au niveau international notamment par les accords de Bâle.

Les risques sur les opérations de marché sont définis comme les risques de pertes sur des positions de bilan et de hors bilan à la suite de variations des prix du marché, ils recouvrent pour le Groupe BMCE Bank of Africa notamment :

• Le Risque de taux d'intérêt ;

• Le Risque de change ;

• Le Risque sur titres de propriété ;

• Le risque de crédit sur opérations de marché.

Cartographie des instruments.

La cartographie des produits traités au niveau du portefeuille de négociation du Groupe BMCE Bank of Africa se répartit par facteur de risque comme suit :

Produits de change	Change cache
	Change au comptant
	Change à terme
	Dérivés de change
	Swap de change
Produits sur titres de propriété	Titres de propriété
	Dérivés sur actions/indices
	OPCVM Actions
Produits de taux	I- Prêts/Emprunts corporate et i
	Taux fixe (MAD et devises)
	Taux variable (MAD et Devises)
	II- Titres de créances négociable
	obligatoires
	II-1 Titres souverains (inclus : titr
	Royaume du Maroc)
	Taux fixe (MAD)
	Taux Variable (MAD et Devises)
	II-2 Titres émis par des établisse
	entreprises
	Taux fixe (MAD)
	Taux Variable (MAD et Devises)
	III- Prêts/Emprunts de titres
	Prêts/Emprunts de titres
	Repo/reserves repo
	IV- Dérivés de taux
	Swaps de taux
	Future de taux
	Forward Rate Agreement
	V- OPCVM de taux
	OPCVM Monétaire
	OPCVM Obligataire
	Futures sur matières

8.6.1. Dispositif de Gestion des Risques de Marché

8.6.1.1. Gouvernance

Les principaux acteurs du dispositif de gestion des risques de marché au sein du Groupe BMCE Bank of Africa sont :

• La Direction Générale qui met en œuvre les stratégies et politiques en matière de gestion des risques de marché approuvées par le Conseil d'Administration ;

• Le Comité Risques Groupe qui définit la politique de gestion des risques de marché Groupe et valide toute modification inhérente au pilotage des risques sur opérations de marché mise en œuvre au sein des différentes entités du périmètre ;

• Le Comité Risques de Marché Groupe qui s'assure de l'efficience du dispositif de pilotage des Risques de Marché du Groupe BMCE Bank Of Africa et de son adéquation avec la politique de gestion des risques de Marché Groupe ;

• L'entité Risques de Marché Groupe qui centralise la gestion des risques de marché du Groupe BMCE Bank of Africa en tant que fonction indépendante des FrontOffice du Groupe, ce qui lui confère une objectivité optimale dans le pilotage des risques de marché et l'arbitrage entre les différentes activités sur opérations de marché ;

• Les Risk Mangements Units des entités du Groupe BMCE Bank of Africa qui assurent un contrôle de premier niveau des activités de marché au sein leur entité et adressent des reporting récurrents au Management des Risques Groupe ;

• L'Audit Interne qui s'assure de la mise en oeuvre du dispositif de gestion des risques de marché ainsi que du respect des procédures en rigueur.

8.6.1.2. Description du Dispositif de Gestion des Risques de Marché

Le dispositif de gestion des risques de marché du Groupe BMCE Bank of Africa s'articule autour de trois axes principaux :

• Limites ;

• Indicateurs de risques ;

• Exigences en fonds propres ;

8.6.1.2.1. Limites

• Limites de Contrepartie sur opérations de marché :

Le processus d'octroi des limites par contrepartie et des demandes de dépassement sur opérations de marché est régi au sein du Groupe BMCE Bank of Africa via un système de délégation des pouvoirs encadré par des procédures différenciées suivant le type de contrepartie.

Les transactions de marché font l'objet d'une fixation de limites à priori, selon un schéma délégataire s'appuyant sur le principe de la Troïka.

• Limites de marché

Afin de maîtriser la prise de risques de marché au sein du Groupe BMCE Bank of Africa et la diversification du portefeuille de négociation, un set de limites de marché a été instauré. Ces limites reflètent le profil de risque du Groupe et permettent un pilotage optimal des risques de marché à travers l'arbitrage entre les différentes activités de marché. Le set des limites de marché du Groupe BMCE Bank of Africa se décline comme suit :

• Les limites de stop/loss ;

• Les limites de positions ;

• Les limites en VaR ;

• Les limites de transaction.

Les limites de marché sont définies en VaR. Ainsi, le dispositif de gestion des limites est dynamique prenant en compte les fluctuations des différents facteurs de risque ainsi que les corrélations existantes afin de mieux apprécier la diversification du portefeuille.

• Limites réglementaires

En complément des limites mises en place en interne, le Groupe BMCE Bank of Africa s'assure du respect des limites réglementaires définies par Bank Al- Maghrib telles que :

• La limite sur la position en devise qui ne doit pas excéder 10% des fonds propres ;

• La limite sur la position de change globale qui ne doit pas excéder 20% des fonds propres.

8.6.1.2.2. Indicateurs de risque

Différents indicateurs de risque reflétant le niveau d'exposition aux risques de marché sont utilisés au sein du Groupe BMCE Bank of Africa et se déclinent comme suit :

• Valeur en risque (VaR) globale et par classe d'actif

La Value-at-Risk est une mesure globale et probabilisée du risque de marché. Elle permet de résumer le risque encouru à travers le calcul de la perte potentielle éventuelle sur un horizon de temps et un degré de probabilité donnés.

Contrairement aux indicateurs de risques traditionnels, la valeur en risque combine plusieurs facteurs de risque et mesure leur interaction, prenant ainsi en compte la diversification des portefeuilles.

Un calcul quotidien de la Value-at-Risk globale et par classe d'actifs est assuré au niveau du Groupe BMCE Bank of Africa ainsi que son Backtesting.

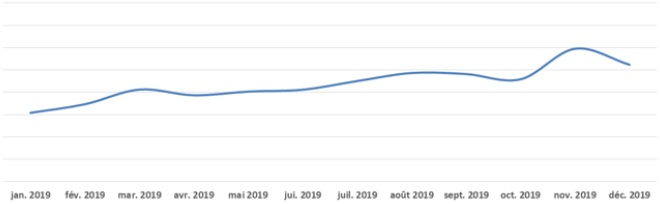

• VaR stressée

Le Groupe a mis en place des scénarios pour le calcul de la Stressed VaR.

Le choix du Groupe s'est porté sur des événements créant une volatilité importante sur les marchés financiers.

Parmi ces événements on peut citer :

• La faillite de « Lehman Brothers » qui n'a pas pu faire face à la crise du « Subprime » ;

• Le creusement de déficit budgétaire américain de 1.000 Milliards $ pour soutenir les marchés financiers ;

• La crise grecque et la contagion aux « PIIGS ».

Cependant, les marchés financiers marocains n'ont que très faiblement réagi à ces événements. Il a donc été considéré des scénarios simulés tel que réalisés sur le marché marocain :

• Fluctuation de la place de Casablanca à l'identique de celle des Etats-Unis,

• Fluctuation de la courbe des taux Dirham à l'identique de celle du $us

• Répercussion de la volatilité Eur/usd sur les cours eur /mad et usd /mad

• Répercussion de la volatilité Eur/usd sur la volatilité eur /mad et la volatilité usd /mad.

• Stress Testing par facteur de risque

Le Groupe BMCE Bank of Africa réalise des tests de résistance afin d'évaluer la vulnérabilité du portefeuille de négociation du groupe à des scenarii extrêmes. Les stress tests couvrent toutes les composantes du portefeuille de négociation à travers la simulation de l'ensemble des facteurs de risque impactant le portefeuille. Les résultats des stress tests du risque de taux, du risque de change et

actions du portefeuille de négociation se présentent comme suit :

a- Portefeuille Taux

1ère hypothèse : Translation parallèle de la courbe des taux de 25 bps

Ce scénario ressort avec un impact de 65 MMAD sur le P&L.

2ème hypothèse : Translation parallèle de la courbe des taux de 50 bps

Ce scénario ressort avec un impact de 129 MMAD sur le P&L.

b- Portefeuilles Actions

1ère hypothèse : Dépréciation de 15% de la valeur du portefeuille des actions.

Ce scénario ressort avec un impact de 9 MMAD sur le P&L.

2ème hypothèse : Dépréciation de 25% de la valeur du portefeuille des actions.

Ce scénario ressort avec un impact de 14 MMAD sur le P&L.

c- Change

1ère hypothèse : Appréciation ou dépréciation de 2.5% de la valeur du Dirham.

Ce scénario ressort avec un impact de 126 MMAD sur le P&L.

2ème hypothèse : Appréciation ou dépréciation de 5% de la valeur du Dirham.

Ce scénario ressort avec un impact de 252 MMAD sur le P&L.

Les résultats des stress test menés montrent que le Groupe dispose d'un niveau de fonds propres suffisant pour résister à des scenarii de stress défavorables et pour se conformer aux normes réglementaires même en cas de crise.

8.7. RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel se définit comme étant le risque de pertes résultant de l'inadéquation ou la défaillance attribuables à des procédures, moyens humains, systèmes internes ou à des évènements extérieurs, susceptibles d'impacter le bon déroulement de l'activité.

8.7.1. Politique de gestion des risques opérationnels

8.7.1.1. Objectif de la gestion des risques opérationnels

Le dispositif de gestion des risques opérationnels a pour ambition de répondre à un triple objectif :

• L'identification, l'analyse et l'évaluation des risques opérationnels ;

• L'évaluation des contrôles internes ;

• Le suivi des risques opérationnels via des indicateurs d'alerte ;

La maîtrise des risques opérationnels via la mise en place d'actions préventives et/ou correctives face aux risques majeurs identifiés.

Le dispositif de gestion des risques est revu et surveillé régulièrement, permettant une amélioration continue du dit dispositif.

8.7.1.2. Classification

Les risques opérationnels peuvent être analysés, classifiés et hiérarchisés selon les principaux axes suivants : les causes, les conséquences (en termes d'impact financier ou autre), le score, la qualification et le niveau de maitrise et qui sont classés par type d'événement bâlois.

8.7.1.1.1. Liens avec les autres types de risque (risque de marché / risque de crédit)

La gestion des risques opérationnels est potentiellement liée à la gestion des autres risques (marché / crédit), et ce à deux niveaux :

• Au niveau global, la réflexion sur le niveau global d'aversion au risque de la Banque (et à terme sur l'allocation de fonds propres) se doit d'être analysée et suivie « trans-risques » ;

• Au niveau détaillé, certains risques opérationnels peuvent être générateurs de risque de marché / de risque de crédit.

8.7.1.1.2. Organisation de gestion des risques opérationnels

Le cadre permettant la gestion des risques opérationnels au sein du Groupe Bank of Africa est structuré autour de trois principes directeurs :

• Définir un dispositif cible en cohérence avec l'organisation Business du Groupe Bank of Africa et inspiré des meilleures pratiques ;

• Impliquer et responsabiliser les métiers et filiales dans la gestion au quotidien des Risques Opérationnels ;

• Veiller à la séparation des fonctions d'Audit/Contrôle et de Gestion des Risques Opérationnels.

La gestion des Risques Opérationnels Groupe Bank of Africa implique quatre entités majeures :

• La Direction Risques Opérationnels Groupe en central Bank of Africa ;

• Le Réseau Bank of Africa ;

• Les Directions Métiers Bank of Africa ;

• Les Filiales.

Des interlocuteurs risques opérationnels ont été désignés au niveau des entités précitées. Il s'agit des :

• Correspondants Risques Opérationnels (CRO);

• Coordinateurs Risques Opérationnels (CORO);

• Relais Risques Opérationnels (RRO).

Le périmètre de gestion des risques opérationnels concerne également différentes filiales du Groupe.

8.7.1.1.3. Gouvernance de la gestion des risques opérationnels

La gouvernance des risques opérationnels au sein du Groupe Bank of Africa est structurée en trois Comités Risques Opérationnels :

• Le Comité Risques Opérationnels Groupe qui se tient dans le cadre du Comité des Risques Groupe ;

• Le Comité de Suivi des Risques Opérationnels Métiers ;

• Le Comité Risques Opérationnels Filiale ;

Les missions de ces Comités portent sur la revue périodique de :

• L'évolution de l'exposition aux risques opérationnels et de l'environnement de contrôle de ces risques,

• L'identification des principales zones de risque, en termes d'activités et de type de risques,

• L'état d'avancement des plans d'action préventifs/correctifs définis en vue de couvrir et traiter les risques opérationnels majeurs,

• Le montant de fonds propres à allouer aux risques opérationnels, le coût des actions de prévention à mettre en œuvre ainsi que le coût lié aux assurances à mettre en place.

8.7.1.3. Principes méthodologiques fondamentaux

Les objectifs stratégiques prioritaires du Groupe Bank of Africa au travers de son dispositif de gestion des risques opérationnels sont de deux types :

• Réduction de l'exposition aux risques opérationnels ;

• Optimisation des exigences en fonds propres relatives aux risques opérationnels.

Le système interne de mesure du risque opérationnel est étroitement associé à la gestion quotidienne des risques de l'établissement au travers de :

• La Collecte des évènements,

• La Cartographie des risques opérationnels,

• Les Indicateurs clés de risques opérationnels (Key Risk Indicators).

Les données produites font partie intégrante de ces processus de surveillance et de contrôle du profil de risque opérationnel.

L'exposition au risque opérationnel et les pertes subies sont régulièrement notifiées à la direction de l'unité concernée, à la direction générale et au conseil d'administration. Le système de gestion est correctement documenté, permettant d'assurer le respect d'un ensemble formalisé de contrôles, de procédures internes et de mesures correctives en cas de non-conformité.

Les auditeurs internes et/ou externes sont appelés à examiner périodiquement les processus de gestion et les systèmes de mesure du risque opérationnel. Ces examens portent sur les activités des unités et sur la fonction indépendante de gestion du risque opérationnel.

La gestion des risques opérationnels au sein du Groupe Bank of Africa est complètement automatisée au travers d'un outil dédié à savoir MEGA GRC. Ainsi, la collecte des évènements de risques, la cartographie des risques opérationnels et les indicateurs clés de risques sont aujourd'hui gérés au niveau de cet outil qui a été déployé au niveau de la Banque et des filiales marocaines et européennes.

8.7.1.4. Maîtrise et atténuation des risques opérationnels

Plusieurs types d'attitudes peuvent être envisagés pour la gestion des risques opérationnels :

• Renforcer les contrôles ;

• Couvrir les risques, en particulier via la mise en place d'assurances ;

• Éviter les risques, via notamment le redéploiement d'activités ;

• Élaborer des plans de continuité d'activité ;

• Assurer une surveillance étroite du respect des limites de risque ou des seuils assignés.

Le Groupe Bank of Africa dispose d'un très fort dispositif de contrôle permettant une forte réduction des risques opérationnels. Cependant, en termes de gestion des risques opérationnels et via son dispositif dédié, elle conserve toute latitude pour identifier au cas par cas le comportement optimal, en fonction des différents types de risque explicités au préalable.

Par ailleurs, le Groupe dispose de polices d'assurances permettant d'atténuer les risques encourus relatifs aux dommages des locaux, des fraudes, des vols de valeurs et de responsabilité civile... `

8.7.2. Plan de continuité de l'activité

Le plan de continuité répond à une importance croissante accordée à la minimisation des effets des interruptions des activités, du fait des interdépendances qui existent entre elles et les ressources sur lesquelles elles reposent, notamment humaines, informatiques ou encore logistiques.

Il s'agit d'un ensemble de mesures et procédures visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services essentielles de la Banque puis la reprise planifiée des activités.

Une organisation de secours cible est mise sur pied, en même temps que des lieux et des systèmes de backup alternatifs. Un projet spécifique est en cours de réalisation au niveau du groupe avec en priorité des plans de contournement de sinistre.

Les principes stratégiques transverses de la continuité des activités sont les suivants :

• Bank of Africa a la responsabilité sociale de permettre à sa clientèle de disposer des liquidités qu'elle lui a confiées. Le non-respect de cette obligation en temps de crise pourrait avoir un impact sur l'ordre public.

Ce principe prévaut sur tous les autres ;

• Bank of Africa doit garantir ses engagements envers le système de compensation interbancaire sur la place marocaine ;

• Bank of Africa entend respecter en priorité les engagements juridiques et contractuels (relatifs aux domaines Crédits et Engagements) qu'elle a souscrits, avant de prendre d'autres engagements ;

• Bank of Africa entend maintenir sa crédibilité internationale et garantir en priorité ses engagements vis-à-vis des correspondants étrangers ;

• Les clients du Groupe Bank of Africa sont prioritaires par rapport aux autres bénéficiaires de ses services ;

• Les services sont pris en compte dans leur réalisation « Front to Back » (par exemple, de l'agence jusqu'à la comptabilisation).

8.7.3. Responsabilité sociale et environnementale :

Les enjeux RSE font partie intégrante du dispositif de gestion des risques opérationnels, à travers une démarche de gestion d'identification, d'analyse et d'évaluation et de suivi des risques.

Les systèmes d'identification, de mesure de d'analyses internes des risques RSE sont désormais étroitement liés à la gestion quotidienne des risques opérationnels.

8.7.4. Adéquation des Fonds Propres

Le Groupe Bank of Africa a opté pour l'approche standard telle que présentée dans les circulaires de Bank Al-Maghrib, exigeant le respect du ratio des fonds propres de base de 9% et celui global de solvabilité de 12%, aussi bien sur base sociale que consolidée.

Ces seuils calculés pour le Groupe Bank of Africa respectent les prérogatives règlementaires établies par Bank Al-Maghrib.

Niveau d'exposition relatif au risque de contrepartie conformément aux méthodes appliquées sur les éléments hors bilan

ACTIFS PONDERES AU TITRE DU RISQUE DE CREDIT	déc 19
Types d'expositions	**Actifs pondérés après ARC**
Eléments du bilan	164 825 530
Eléments de Hors - bilan : Engagements de financement	4 624 202
Eléments de Hors - bilan : Engagements de garantie	11 081 817
Risque de contrepartie : Cessions temporaires de titre relevant du portefeuille de Bancaire	-
Risque de contrepartie : Cessions temporaires de titre relevant du portefeuille de négociation	140 490
Risque de contrepartie : produits dérivés relevant du portefeuille bancaire	-
Risque de contrepartie : produits dérivés relevant du portefeuille de négociation	397 939
Autres Actifs / Autres Eléments	28 264 495
Risque règlement / livraison	330 884
Total	**209 665 357**

COMPOSITION ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Principales Caractéristiques des Eléments Constituant les Fonds Propres

Bank of Africa est dotée d'un capital social de DH 1 998 204 600, composé de 199 820 460 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DH, entièrement libéré. Chaque action ordinaire donne un droit de vote.

A fin Décembre 2019, le total des dettes subordonnées à durée déterminée s'élève à près de DH 6,2 milliards.

Evaluation de l'Adéquation des Fonds Propres

Le Groupe Bank of Africa a opté pour l'approche standard pour le calcul des actifs pondérés à risque telle que présentée par les circulaires de Bank Al Maghrib (BAM).

Depuis le 30 Juin 2014, les déclarations de solvabilité s'effectuent selon les standards réglementaires de Bâle III définis par BAM.

Ainsi, le mode de calcul des fonds propres a été revu à la lumière de cette nouvelle réglementation et des mesures transitoires ont été mises en place sur une période courant jusqu'à 2019.

Les circulaires régissant ces déclarations sont les suivantes :

• Circulaire n° 26/G/2006 relative au calcul des exigences en fonds propres selon l'approche standard pour la couverture des risques de crédit, de marché et opérationnels des établissements de crédit ;

• Circulaire n° 8/G/2010 relative aux exigences en fonds propres pour la couverture des risques de crédit, de marché et opérationnels selon les approches internes aux établissements de crédit ;

• Circulaire n° 14/G/13 relative aux exigences en fonds propres établissements de crédit

Composition des Fonds Propres et ratio de solvabilité

Fonds propres de base	**22 988 684**
Eléments à inclure dans les fonds propres de base	**26 887 264**
Capital social ou dotation	1 998 205
Réserves consolidées y compris les primes liées au capital et non compris les réserves latentes	19 467 975
Report à nouveau créditeur	24 500
Résultat net bénéficiaire du dernier exercice comptable	1 737 963
Intérêts minoritaires	3 658 621
Eléments à déduire des fonds propres de base	**3 898 581**
Good Will	1 032 114
Autres ajustements des CET1	1 690 261
Immobilisations	1 035 931
Autres déductions	140 274
Fonds propres additionnels	**1 800 000**
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 800 000
Fonds propres complémentaires	**7 185 754**
Dettes subordonnées à durée déterminée	6 223 562
Ecart de réévaluation	760 617
Réserves latentes	201 575
Eléments à déduire des fonds propres	**29 000**
Autres déductions	29 000
Total	31 945 439

Exigences en FP par type des risques	déc 19
Risques de crédit pondérés	209 665 357
Risques de marché pondérés	9 186 342
Risques opérationnels pondérés	24 492 864
Total des actifs pondérés	243 344 564
Fonds propres Tier 1	24 788 684
Ratio de fonds Tier 1	10.2%
Total des fonds propres admissibles	31 945 439
Ratio de Solvabilité	13.1%